



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

RESCCUE

MASSIF FORESTIER DU GRAND SUD
PLAN DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LE FEU
PARTIE 2 : PLAN D' ACTIONS



L'Opérateur RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie consiste en un groupement de quatre entreprises partenaires :

Bioeko

Yannick Dominique, Coordinateur technique

ydominique@bioeko.nc

Vertigo Lab

Thomas Binet

Thomas.binet@vertigolab.eu



ONFI

Quentin Delvienne

quentin.delvienne@onfinternational.org



Matthieu Wemaere / Avocat

Matthieu Wemaere

matthieu.wemaere@gmail.com

Rédacteur Principal/Contributeur	Date
Catherine Moulin, Anthony Dubois, Cédric Lardeux, Quentin Delvienne, Yannick Dominique	Décembre 2018

Rappel des objectifs et composantes du projet RESCCUE

Le projet RESCCUE vise à contribuer à accroître la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face aux changements globaux par la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il prévoit notamment de développer des mécanismes de financement innovants pour assurer la pérennité économique et financière des activités entreprises. Ce projet régional opère sur un à deux sites pilotes dans chacun des pays et territoires suivants : Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Vanuatu.

RESCCUE est financé principalement par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), pour une durée de cinq ans (01/01/2014 - 31/12/2018). La CPS bénéficie d'un financement total de 8,5 millions d'euros : une subvention de l'AFD octroyée en deux tranches (2013 et 2017 à hauteur de 2 et 4,5 millions d'Euros respectivement), et une subvention du FFEM de 2 millions d'Euros. Le projet RESCCUE fait en complément l'objet de cofinancements. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la CPS, assistée par les gouvernements et administrations des pays et territoires concernés.

RESCCUE est structuré en cinq composantes :

Composante 1 - Gestion intégrée des zones côtières : Il s'agit de soutenir la mise en œuvre de la GIZC « de la crête au tombant » à travers l'élaboration de plans de GIZC, la mise en place de comités ad hoc, le déploiement d'activités concrètes de terrain tant dans les domaines terrestres que marins, le renforcement des capacités et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus.

La présente étude s'insère dans cette 1^{ère} composante

Composante 2 - Analyses économiques : Cette composante soutient l'utilisation d'une large variété d'analyses économiques visant d'une part à quantifier les coûts et bénéfices économiques liés aux activités de GIZC, d'autre part à appuyer diverses mesures de gestion, politiques publiques et mises en place de mécanismes économiques et financiers.

Composante 3 - Mécanismes économiques et financiers : Il s'agit de soutenir la mise en place de mécanismes économiques et financiers pérennes et additionnels pour la mise en œuvre de la GIZC : identification des options possibles (paiements pour services écosystémiques, redevances, taxes, fonds fiduciaires, marchés de quotas, compensation, certification...) ; études de faisabilité ; mise en place ; suivi.

Composante 4 - Communication, capitalisation et dissémination des résultats du projet dans le Pacifique : Cette composante permet de dépasser le cadre des sites pilotes pour avoir des impacts aux niveaux national et régional, en favorisant les échanges d'expérience entre sites du projet, les expertises transversales, la dissémination des résultats en particulier au cours d'événements à destination des décideurs régionaux, etc.

Composante 5 - Gestion du projet : Cette composante fournit les moyens d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, l'organisation des réunions des comités de pilotage, des évaluations et audits, etc.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. RAPPEL DU DIAGNOSTIC	6
1. CONTEXTE GENERAL.....	6
2. ANALYSE DU RISQUE INCENDIE.....	7
3. LES MOYENS DE GESTION DES FEUX DE FORET	8
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE D’ELABORATION DU PLAN	10
CHAPITRE 3. LA STRATEGIE ET LE PLAN D’ACTIONS	12
CHAPITRE 4. LES FICHES ACTIONS.....	15
CHAPITRE 5. SYNTHESE DU PLAN D’ACTIONS.....	73
ANNEXE 1 : FICHE RELEVÉ INCENDIE	75
ANNEXE 2 : CARTE DE LOCALISATION DES EQUIPEMENTS A REALISER	76
ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES A REALISER.....	78
ANNEXE 4 : COMPTES RENDUS DE REUNION.....	79

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

PPFF : Plan de protection des forêts contre le feu

PCS : Plan communal de secours

CIS : Centre d'incendie et de secours

DFCI : Défense des forêts contre l'incendie

PS : Province Sud

SAFF : Saison administrative feu de forêts

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

DSCGR : Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques (sécurité civile du gouvernement de Nouvelle-Calédonie)

HBE : Hélicoptère Bombardier d'Eau

VLTT : Véhicule Léger Tout Terrain

CCFL : Camion Citerne Feu léger

CCFM : Camion Citerne Feu Moyen

CCGC : Camion Citerne Grande Capacité

CCGC : Camion Citerne Grande Capacité

CCIM : Camion Citerne Incendie Mousse

CCR : Camion Citerne Rural

FDGP : Fourgon Dévidoir Grande Puissance

RETEX : RETour d'EXpérience

IFM : Indice Feu Météo

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

FDF 1 : Formation feu de forêt niveau 1

FDF 2 : Formation feu de forêt niveau 2

CHAPITRE 1. Rappel du diagnostic

1. Contexte général

Les incendies constituent aux côtés de l'exploitation minière et des espèces envahissantes, l'une des principales menaces pesant sur les écosystèmes de Nouvelle-Calédonie. Sur la province Sud, de 2009 à 2012, avec 564 départ de feux recensés, ce sont 10 686 ha qui sont partie en fumée soit environ 0,5% du territoire chaque année (données sécurité civile). Ces chiffres sont à priori minorés car de nombreux incendies ne sont pas répertoriés. Il est couramment admis par la sécurité civile que ce sont environ 20 000 ha de surface végétale qui brûlent en moyenne chaque année sur l'archipel, soit près d'un pourcent de sa surface. En 2017, ce sont 2300 ha (données CIS Mont Dore) qui ont brûlé sur la commune de Mont Dore, soit 3,5% de la superficie communale.

Le massif du grand Sud tel que défini dans l'étude « Diagnostic des enjeux de protection des massifs forestiers de la province Sud », se situe à l'extrémité Sud de la Grande Terre sur les communes de Yaté à l'Est et Mont Dore à l'Ouest. Il couvre une superficie de 29 111 ha avec des altitudes variant du niveau de la mer (Cap N'Dua) à 669 m au point culminant (Pic du Pin). A l'issue de la réunion de présentation aux différents acteurs du diagnostic tenue le 14 février 2018, il a été convenu et validé en COTECH que les enjeux forestiers présents à l'Est du périmètre initialement défini par l'étude de 2013, devaient être intégrés au présent PPF. En effet, le massif forestier qui surplombe la plaine littorale de Yaté et qui prolonge vers le Sud la réserve de la Fausse Yaté, est un des derniers réservoirs de biodiversité du grand Sud. Il se doit donc d'être protégé contre les incendies. La surface du massif du grand Sud passe ainsi de 29 911 ha à 34 701 ha (cf. Figure n°1). Il a également été décidé de ne pas reprendre le rapport de diagnostic. Cependant, l'annexe cartographique a été revue et toutes les planches mises à jour pour intégrer ce nouveau secteur. La reprise de l'annexe cartographique a permis de calculer le risque incendie à l'échelle de ce nouveau périmètre.

Le massif du grand Sud abrite une biodiversité exceptionnelle tant au niveau de ses zones humides, reconnues d'importance internationale (Ramsar), que de ses écosystèmes terrestres. L'ensemble de ces écosystèmes représente un enjeu environnemental important. Il est d'autant plus important que ces écosystèmes sont d'ores et déjà marqué par les cicatrices des feux passés (aujourd'hui, seuls 10 % de la surface forestière originelle du massif est encore intacte) et sous la menace des feux actuels (environ 200 ha en moyenne brûlent chaque année sur le massif). Si rien n'est fait, cette surface moyenne perdue annuellement pourrait s'accroître, ne serait-ce qu'au travers de l'effet du changement climatique en cours.

Au niveau du massif les enjeux humains se caractérisent par leur caractère temporaire. En effet peu d'enjeux permanents sont présents (3 habitations uniquement). Par contre de nombreux usagers plus ou moins réguliers fréquentent celui-ci (randonneurs à pieds ou à vélo, travailleurs sylvicoles, travailleurs des centres miniers, chasseurs de la côte Est,...) et sont autant de cibles à prendre en compte dans les opérations de secours.

Les enjeux économiques présents sur le massif sont des activités tournées vers la mise en valeur des ressources naturelles et donc pour la plupart vulnérables aux incendies. Si l'activité minière, première activité à laquelle on pense en évoquant le grand Sud, n'est que peu vulnérable à l'aléa feu de forêt, la sylviculture et le tourisme vert sont des activités pouvant fortement être altérées par ce fléau.

2. Analyse du risque incendie

A l’heure actuelle, il ressort un manque crucial d’information sur l’historique des feux passés à l’échelle du massif. Bien qu’un effort ait été entrepris par la DSCGR depuis son intégration au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2014, la bancarisation des données sur les incendies est encore partielle. Actuellement, seuls les feux se produisant durant la SAFF, ou ceux impliquant la DSCGR en dehors de la période SAFF sont recensés et bancarisés, à condition que les CIS des communes renvoient les informations à la DSCGR. La SAEM Sud-Forêt qui s’est investi dans cette collecte de données a pu nous fournir des RETEX détaillés d’incendies. Les travaux entrepris par l’OEIL sur le traitement des images satellites pour détecter les départs de feu et les surfaces brûlées offrent aujourd’hui un outil intéressant qui pourrait s’avérer fort utile pour améliorer la bancarisation des informations relatives aux impacts des feux, à condition que des données précises leur soient transmises notamment sur les surfaces, les conditions météorologiques, les espèces végétales affectées.... Malgré ce manque d’information, l’historique des feux réalisé sur le massif depuis 2002 a mis en lumière que ce sont en moyenne 200 ha/an de végétation qui partent en fumée, avec une occurrence assez importante des feux dans les zones sylvicoles, notamment au niveau du Champ de Bataille (50% des incendies recensés). Le reste du massif présente une vulnérabilité au feu variable. Si en temps normal, les forêts humides et les zones de maquis hydromorphes sont peu vulnérables, les zones de maquis ligno-herbacé sont quant à elles des zones fortement inflammables. Le croisement de l’ensemble de ces éléments nous a permis de dresser une carte d’aléa incendie à l’échelle du massif et d’identifier les zones à aléa fort, moyen, faible ou nul (cf. planche 5 de l’atlas).

Le croisement de la pression incendiaire pondérée de la vulnérabilité avec les enjeux présents a permis une première évaluation du niveau de risque feu de forêt à l’échelle des différents secteurs du massif. Les différents niveaux de risque des secteurs du massif sont synthétisés dans le tableau suivant et illustrés sur la planche 8 de l’atlas.

Secteur	Sensibilité de la végétation	Pression incendiaire	Enjeux	Note aléa	Note enjeu	Note risque	Niveau de risque	Facteurs aggravant le risque, lié à la présence humaine
Creek Pernod	Moyenne	Moyenne	Présence de Réserves naturelles (forêt cachée et Pic du Pin) Réservoir de biodiversité Plantations	2	13	26	Fort	Piste 4x4 VTT et GR
La Capture	Moyenne	Moyenne	Enjeux humains : refuge Réserve de pic du Pin versant sud	2	12	24	Fort	Piste 4x4, GR, Refuge sans place à feu aménagée
Champ de Bataille	Forte	Forte	Activité sylvicole lignes haute tension, Point de vue, Exploitation minière	3	8	24	Fort	Piste 4x4, Lieux de baignade très fréquenté
Bois du Sud	Forte	Moyenne	Habitat isolé, Camping Réserve naturelle forêt cachée Ligne Haute tension	2	18	36	Fort	Habitations illégales à proximité, GR
Fausse Yaté	Moyenne	Faible à nulle	Réserve naturelle (Fausse Yaté), réservoir de biodiversité Déchetterie de Yaté	1	8	8	Faible	Aucun
Rive sud du lac de Yaté	Forte	Faible	Plantations, pépinières sud reboisement ligne haute tension, relais communication	1	7	7	Faible	Route, pistes 4X4 dans plantations
Barrage de Yaté	Forte	Faible à nul	Réserve naturelle (barrage de Yaté) Forte concentration d’espèces rares Pylônes haute tension	1	6	6	Faible	Route de la centrale hydroélectrique, lieux de baignade

Massif forestier du grand Sud : Plan d’actions

			Point de vue					
Plaine des Lacs Chutes de la Madeleine	Faible	Faible à nulle	Réserve naturelle (la Madeleine) Réservoir de biodiversité Belvédère de la Madeleine Pépinière Vale-NC	1	12	12	Moyen	Pistes 4X4
Netcha, rivière des Lacs	Forte	Faible à nulle	camping, 1 habitation isolée, citernes, réserve naturelle (la Madeleine), réservoir de biodiversité	2	16	32	Fort	pistes
Pic du Pin Est	Forte	Faible à nul	Plantations	1	7	7	Faible	Route en bordure
Est BV rivière des Pirogues	Forte	Faible à nulle	Réserve naturelle (Pic du Pin), réservoir de biodiversité	1	6	6	Faible	
Monts Néngoné Est	Moyenne	Faible à nulle	Réserves naturelles (Forêt Nord et Grand Kaori), réservoir de biodiversité, Exploitation minière	1	9	9	Faible	
Monts Néngoné Ouest	Forte	Faible à nulle	1 ligne haute tension Réserves naturelles (forêt Nord et Grand Kaori)	1	3	3	Faible	Route en bordure
Aiguillon Cap N’Dua	Moyenne	Moyenne	1 maison isolée, site d’accueil du public aménagé sans hébergement, réserve naturelle (Cap N’Dua), antenne communication	2	10	20	Moyen	Piste 4X4
Haut BV de Prony	Moyen à fort	Faible à nulle	réserve naturelle (Pic du Pin), réservoir de biodiversité	1	7	7	Faible	

3. Les moyens de gestion des feux de forêt

L’analyse des RETEX reconstitués de différents feux ayant eu lieu sur le massif a également fait ressortir l’ampleur importante prise par la plupart des feux qui se déclarent sur le massif. Près de 70% d’entre eux ont affecté plus de 100 ha de végétation. Ce dernier point met en exergue les difficultés rencontrées par les équipes de secours pour lutter rapidement contre ces feux. Certaines difficultés dans les opérations de lutte (manque de moyens humains et matériels, manque de formation des pompiers, manque d’organisation des interventions ou conflits locaux ralentissant l’intervention des secours), ressortent de cette analyse. A l’opposé, cette analyse a également mis en avant des points positifs pour la mise en œuvre d’un PPF à l’échelle du massif, notamment le caractère opérationnel des moyens de lutte extra-professionnels présents à proximité du massif (moyens de la province, de la SAEM Sud-Forêt, de Vale-NC).

D’autre part il est important de souligner que des actions/moyens existent d’ores et déjà pour chacune des étapes de la gestion des feux de forêt. Ces dernières/derniers sont synthétisés dans le tableau suivant :

Etape de la gestion	Actions/moyens	Acteurs
Prévision	Système « prévifeu » de prévision et communication du niveau de risque	Gouvernement et Météo-NC
Prévention	Réglementation ORSEC feu de forêt et arrêté n°2017-013908/GNC	Gouvernement/Etat
	Code de l’Environnement	Province
	Arrêtés communaux, notamment arrêté du 13 janvier 2014 de la	Communes

Projet RESCCUE – L5.4. Plan de Protection des Forêts contre le Feu

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

	commune du Mont-Dore	
	Sensibilisation du grand public via des flyer diffusés par la DSCGR. Application smartphone prévention incendie de la DSCGR	Gouvernement
	Panneau risque feu à l'entrée des aires protégées et informations par le personnel des usagers	Province Sud
	Intervention des pompiers dans les écoles pour sensibilisation des jeunes	Communes/CIS
Surveillance	Patrouille des CIS de Yaté et Mont-Dore	Communes
	Patrouilles de gendarmerie	Etat
	Patrouilles de la SAEM Sud-Forêt le week-end sur ses plantations	SAEM Sud-Forêt
	Dispositif des guetteurs mobiles (ponctuel 2017)	Province Sud
Lutte (organisation)	Organisation de la défense des forêts contre les feux : Plan ORSEC et code des communes	Gouvernement/communes
Lutte (moyens)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 VLTT • 2 CFFL équipés de cuves de 600 l • 11 sapeurs pompiers volontaires et un chef de centre professionnel en arrêt maladie depuis 2013 	Commune de Yaté
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 VLTT • 2 CCFL de 120 l et 500 l • 1 CCRL • 2 CCR de 1000 l et 3800 l • 1 CCRL de 1000 l • 1 fourgon tonne pompe • 20 pompiers professionnels et 40 pompiers volontaires • 3 FDF3 et 15 FDF2 	Commune du Mont-Dore
	<ul style="list-style-type: none"> • 6 CCFM de 4000 l • 1 CCGC de 12 000 l • 40 pompiers professionnels • 120 pompiers volontaires • 3 FDF4 et 20 FDF3 • Contrat avec sociétés privés pour HBE pendant la SAFF 	DSCGR (Gouvernement – moyens dédiés à l'ensemble du territoire en renfort des communes)
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 CCFL de 400 l • 1 CCFL de 600 l • 3 CCFL de 800 l • pompe flottante • 1 rétrochargeur • 1 broyeur forestier sur tracteur • Agents du PPRB tous formés FDF1 	Province Sud - PPRB
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 CCFM de 4000 l 	Vale-NC

Massif forestier du grand Sud : Plan d’actions

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CCIM de 9000 l • 1 camion avec dévidoir géant de 1 km et cuve de 2000 l • 17 pompiers professionnels • Plusieurs FDF2 et tous FDF1 (condition d’embauche) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 CCFL de 400 et 600 l • 12 agents formés FDF1 	SAEM Sud-Forêt
	<ul style="list-style-type: none"> • 6 gendarmes en poste + 3 mobiles • Appuis du PSIC cinq jours par mois • 	Brigade de Gendarmerie de Yaté
	<ul style="list-style-type: none"> • 11 agents en poste + 2 mobiles • Appuis du PSIC une à deux semaines par an 	Brigade de gendarmerie du Mont-Dore

Outre ces moyens, plusieurs équipements pour la DFCI existent sur le massif ou du moins si ils ne sont pas aujourd’hui dédiés à cela, ils pourront être utilisés à ces fins sous réserve d’aménagements plus ou moins importants en fonction des équipements. Concernant les pistes, plus de 50 kilomètres de pistes ont pu être reconnus et permettent de pénétrer dans le massif. Certaines ont besoin de réaménagements légers pour permettre le passage des différents engins dédiés à la lutte. Comme pour les pistes, plusieurs points d’eau naturels sont d’ores et déjà identifiés sur le massif afin de permettre tout type de recharge (CCFL et CCFM, ainsi que HBE). En 2017, la province Sud a ajouté deux citernes de 30 m³ afin de compléter ce dispositif. Il faut enfin citer la présence de deux poteaux incendies disposer le long de la conduite d’eau de Vale-NC qui relie le lac de Yaté à l’usine métallurgique. Ces poteaux sont une ressource en eau intéressante dont il s’agit aujourd’hui de vérifier la fonctionnalité et disponibilité.

CHAPITRE 2. Méthodologie d’élaboration du plan

L’élaboration du plan a débuté par une mission d’une experte de l’ONFi (Catherine Moulin), mission dont l’objectif était de rencontrer les différents acteurs pour évoquer avec eux les différentes actions nécessaires à la protection contre le feu de ce massif.

Lors de cette mission, par soucis d’efficacité, la province Sud a souhaité que les réunions de concertation des acteurs soit organisées comme suit :

- réunion avec les acteurs de la commune du Mont-Dore et gendarmerie de Plum (par échanges mails)
- réunion avec les acteurs de la commune de Yaté et gendarmerie de Yaté
- réunion avec les acteurs de l’environnement et de l’économie (SAEM Sud-Forêt)

Lors de ces réunions, nous avons présenté les principaux résultats du diagnostic et proposé un plan d’actions qui a pu être discuté et amendé.

La mission s’est déroulée ainsi :

15.03	Réunion de lancement de la phase 2 de l’étude : Isabelle Jurquet
-------	--

Projet RESCCUE – L5.4. Plan de Protection des Forêts contre le Feu

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

20.03	Rencontre des acteurs de la commune du Mont Dore : Goy Guépy (conseiller municipal, délégué à la sécurité civile), Gilles Monteferrario (Directeur du service sécurité civile), Jean-Louis Marlier (chef du CIS), Eugène Wadella (pompier) en présence de la DSCGR (Danilo Guépy) et de la province Sud (Isabelle Jurquet)
21.03	Rencontre des acteurs privés et société civile : Fabien Albouy (OEIL), Raphaëlle Farsi (Sud-Forêt), Hubert Géraux (WWF), Shankar Meyer (ENDEMIA) en présence de la DSCGR (Danilo Guépy et Christophe Brauman) et la Province Sud (Isabelle Jurquet)
23.03	Rencontre des acteurs de la commune de Yaté : Adjoint au maire, secrétaire général, Prosper Kourevi (CIS)
26.03	Réunion de débriefing à la DENV province Sud : Isabelle Jurquet

A l'issue de ces réunions avec les différents partenaires, un travail a été mené par le consortium opérateur afin de proposer des actions adaptées au contexte et aux moyens disponibles pour mener à bien ces dernières. Des réunions bilatérales avec certains acteurs (DSCGR, commune du Mont-Dore), ont permis de retravailler certaines actions et ainsi prendre en compte les réalités du terrain. L'ensemble de ce travail a permis d'aboutir à l'élaboration du plan proposé ci-après.

CHAPITRE 3. La stratégie et le plan d'actions

Il n'existe pas, à ce jour, de stratégie de protection des forêts contre les feux à l'échelle provinciale à laquelle la présente stratégie pourrait faire référence. Aussi, ce travail se cantonnera à développer une stratégie et proposer un plan d'actions strictement applicables au massif du grand Sud, objet d'un plan massif selon l'article 4 de l'arrêté HC/CAB/DSC n°78 du 24 août 2012 relatif à l'obligation d'élaboration des PPF par les provinces de Nouvelle-Calédonie.

Le diagnostic a mis en évidence des dysfonctionnements et un manque de coordination des acteurs à tous les niveaux que ce soit pour la connaissance des phénomènes et des retours d'expérience, ou pour la prévention et la lutte. Il est donc primordial que le plan d'actions proposé s'inscrive dans une démarche partenariale affirmée pour que tous les acteurs se mobilisent de façon concertée autour des mêmes objectifs.

Compte tenu des moyens humains et matériels disponibles, de la disparité de ces moyens entre les deux communes concernées et aussi de l'éloignement des centres de secours au massif, la stratégie proposée s'oriente en priorité vers le développement d'actions de prévention et de surveillance. Cette démarche repose en premier lieu sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication pour aboutir à une prise de conscience des populations des risques liés à des feux volontaires ou mal maîtrisés et de la richesse de ce massif en biodiversité. Il est important, par ailleurs, d'organiser et de renforcer la surveillance du massif pour améliorer l'alerte et les interventions.

En parallèle au déploiement de ces actions de prévention, il est indispensable de mieux appréhender les causes, les circonstances et les effets des incendies pour définir des actions de plus en plus ciblées et de mieux en mieux organisées pour la protection de ce massif. Ceci passe par une meilleure connaissance des incendies sur le massif.

La commune du Mont-Dore qui dispose du plus gros des moyens humains et matériels, abrite également une part importante de la conurbation du Grand Nouméa. La présence de cette importante population citadine constitue un enjeu prioritaire nécessitant la disponibilité permanente de moyens de secours. Cette mobilisation nécessaire d'une partie des moyens sur le centre urbain de la commune limite ceux disponibles pour la lutte en zones naturelles éloignées dans le massif du grand Sud. La commune de Yaté ne dispose que de peu de moyens de lutte (humains et matériels). Ces faibles moyens sont en grande partie consacrés à la zone littorale où se concentre la population de la commune. Quelques opérations de surveillance lors de la SAFF sont néanmoins menées sur le massif. Un troisième acteur de la lutte est également présent au sein et à proximité du massif. Il s'agit de la brigade de pompiers privée de l'opérateur métallurgique et minier Vale-NC. L'action de cette brigade est actuellement cantonnée au site industriel. Néanmoins, ses pompiers interviennent d'ores et déjà en dehors du site, y compris sur des feux de forêt. L'officialisation de son intervention hors site et la définition des modalités de ces interventions sont encore à la réflexion.

Il apparaît donc nécessaire, concernant la lutte, de revoir son organisation et de développer des actions visant à détecter précocement les feux afin de pouvoir intervenir le plus possible au stade de feu naissant. La mobilisation d'autres acteurs potentiels pour la surveillance et la lutte apparaît incontournable.

Concernant les équipements, si les parties basses des versants sont relativement bien équipées, les parties hautes où se concentrent des zones à forts enjeux naturels patrimoniaux ne sont accessibles que par des moyens aériens. Il ne paraît pas opportun de réaliser de nouveaux accès terrestres compte tenu des conditions d'accès au massif (délais d'intervention et reliefs) et des moyens terrestres disponibles dans les centres de secours. La stratégie retenue vise à :

Massif forestier du grand Sud : Plan d’actions

- renforcer le dispositif existant tant au niveau de la coordination de l’action, que des équipements pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI),
- de s’orienter vers le déploiement facilité des moyens aériens.

Un plan d’actions sur **cinq ans (2019-2024)**, décliné en quatre axes est proposé pour mettre en œuvre cette stratégie :

- Axe A : Améliorer la gouvernance et développer le travail partenarial
- Axe B : Améliorer la connaissance du risque feu de forêt
- Axe C : Renforcer les actions de prévention
- Axe D : Améliorer la lutte

Chaque axe a été décliné en actions elles-mêmes subdivisées en sous actions.

Axe	Action	Sous-action
A. Améliorer la gouvernance et développer le travail partenarial	1. Piloter et animer le PPF	
	2. Intégrer le PPF dans les autres documents stratégiques relatifs à la lutte contre les incendies	
B. Améliorer la connaissance du risque feu de forêt	1. Améliorer et renseigner la base de données incendie	
	2. Etablir des RETEX systématiques sur les incendies impactant (> 100 ha ou affectant des enjeux environnementaux prioritaires)	
C. Renforcer les actions de prévention	1. Sensibiliser et informer et mobiliser sur le risque incendie	1. Réaliser des actions de sensibilisation auprès des populations locales
		2. Réaliser des actions de sensibilisation auprès des usagers du massif provenant du grand Nouméa ou d’ailleurs
		3. Réaliser des actions de communications et d’information préventives
		4. S’assurer du maintien et du renforcement de la répression
	2. Renforcer et coordonner les actions de surveillance durant la SAFF pour mettre en place un réseau de détection précoce	1. Soutenir la commune du Mont-Dore dans l’élaboration d’un réseau de détection précoce intégrant le massif dans sa totalité
		2. Soutenir la commune du Mont-Dore dans l’opérationnalisation annuelle du réseau de détection précoce
	3. Assurer la couverture téléphonique du massif	
	4. Aménager des places à feu sécurisées sur les zones à usage récréatif et les entretenir	
	5. Faire réaliser des travaux de débroussaillage autour des biens vulnérables	
	6. Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l’environnement de la province Sud	

Massif forestier du grand Sud : Plan d’actions

	7. Equiper les entrées des pistes de barrière et assurer leur fonctionnement	
	8. Etudier l’utilisation de plantes résistantes au feu pour établir des pares feux naturels autour des plantations	
	9. Mettre en place des mesures de gestion de la sécurité des personnes lors d’incendies	
D. Améliorer la lutte	1. Assurer une réponse rapide sur feu naissant	1. Faciliter le travail de la commune du Mont-Dore auprès des différents acteurs pour leur intégration et intervention au sein du réseau
		2. Assurer la participation active de la province dans l’opérationnalisation de ce réseau
	2. Augmenter le volume d’eau disponible sur le massif	1. Aménager les abords des points d’eau naturels et les citernes et les entretenir
		2. Vérifier le fonctionnement des poteaux existants et en installer de nouveaux
		3. Equiper le massif de citernes
	3. Remettre en état les pistes existantes et assurer leur entretien	
	4. Mettre en place une signalétique DFCI sur le massif	
5. Améliorer et enrichir l’atlas DFCI existant		

CHAPITRE 4. Les fiches actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF		Priorité 1
Contexte		
<p>Le diagnostic a mis en évidence le manque de gouvernance et de partenariat pour la protection des milieux contre les incendies sur le massif. Il est important pour que les actions proposées dans ce plan d'actions puissent être développées, qu'un acteur référencé soit nommé pour piloter le plan et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions, ainsi que leurs évaluations.</p> <p>Le massif du grand Sud s'étendant sur deux communes et les intérêts à défendre en matière d'incendie étant essentiellement environnementaux, le pilotage doit être assuré à un niveau supra communal, niveau légitime en matière de protection de l'environnement. La province Sud apparaît donc comme un acteur légitime pour assurer cette coordination.</p>		
Objectif		
Développer le travail partenarial pour répondre de façon concertée aux objectifs du PPF		
Acteur Pilote	Acteurs contributeurs	
public : province Sud privé :	publics : DSCGR, CIS de Yaté et Mont Dore, communes de Yaté et Mont Dore, Vice-rectorat, FANC, gendarmerie privés : SAEM Sud-Forêt, OEIL, WWF, Vale-NC, ENDEMIA	
Actions opérationnelles	Acteurs	
<p>Identification des financements pour assurer le recrutement et le fonctionnement de l'animateur Recruter un chargé de mission pour assurer le pilotage et l'animation du plan de massif</p> <p>Mettre en place un comité de pilotage et comité technique associant les acteurs publics et privés Animer le comité pour la mise en place, le suivi et l'évaluation des mesures Rechercher des financements pour l'opérationnalisation du PPF, aider les partenaires pour le montage des dossiers de demande de financements Assurer le suivi de la signature des conventions entre les partenaires Réaliser des bilans annuels en concertation avec les acteurs</p>	<p>province Sud</p> <p>Animateur du PPF</p>	
Mesures environnementales associées		
aucune		
Calendrier prévisionnel		
<p>2018 : Recherche de financements et embauche du chargé de mission 2019 : Démarrage de l'action</p>		
Indicateurs de résultat		
Présence d'un animateur et moyens de fonctionnement dédiés		

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Nombre de comité de pilotage annuel sur les cinq ans du PPF Evaluations annuelle et quinquennale du PPF assurées Financements de la mise en œuvre des actions du PPF obtenus
--

Coût

1/2 ETP technique / an soit : 3 000 000 F CFP/an
--

Financement

Identifier une ligne budgétaire au budget 2019 de la province Sud. Ce budget peut être dans un premier temps soutenu par une demande de financement auprès de bailleurs extérieurs :
--

- Etat (AFB ou AFD)
- Fonds internationaux en faveur de la biodiversité (Fond Pacifique, ...)

Liens avec d'autres actions

Toutes les actions du PPF

Action A-2 : Intégrer le PPF dans les autres documents stratégiques relatifs à la lutte contre les incendies

Priorité 1

Contexte

En parallèle au PPF réalisé par la province Sud, toutes les communes doivent établir des PCS. La commune de Yaté dispose d'un PCS et celui de la commune de Mont Dore est actuellement en cours de révision. Par ailleurs, la commune du Mont Dore engage une réflexion pour établir un plan de lutte contre les incendies sur l'ensemble de son territoire rural, au-delà des limites du massif du grand Sud.

Afin que l'ensemble de ces documents soient cohérents et interagissent de manière synergique, il est indispensable que le PPF du massif du grand Sud soit intégré dans ces derniers. Cela facilitera le fait que les actions préconisées et les objectifs visés par chaque document soient atteints.

Objectif

S'assurer que le PPF soit bien intégré au sein des différents documents communaux dédiés à la lutte contre les incendies, notamment le plan d'action grand Sud de la commune du Mont-Dore. Cela permettra d'asseoir la portée du PPF au niveau communal en l'intégrant aux documents opérationnels communaux en lien avec les risques. D'autre part, l'harmonisation de l'ensemble de ces documents opérationnels permettra une optimisation des moyens humains et matériels et permettra ainsi de disposer d'une lutte contre les feux efficiente.

Acteur Pilote

public : province Sud (animateur)
privé :

Acteurs contributeurs

publics : CIS de yaté et Mont Dore, communes de Yaté et Mont Dore, DSCGR, province Sud
privés :

Actions opérationnelles

Participer aux réunions de travail sur les documents stratégiques (PCS, plan grand Sud) des deux communes concernées
Informer et inviter l'animateur à toutes les réunions de travail sur les documents stratégiques
Vérifier la bonne coordination des actions proposées et des moyens disponibles

Acteurs

CIS Mont Dore et Yaté

Animateur du PPF

Mesures environnementales associées

Nombre de réunions de travail relatives à l'élaboration de documents stratégiques auxquelles l'animateur a participé

Nombre de documents stratégiques intégrant/faisant référence au PPF

Calendrier prévisionnel

Démarrage de l'action dès que l'animateur est recruté
Suivant le calendrier de révision/élaboration des autres documents stratégiques

Suivi et évaluation

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Le suivi de cette action sera réalisé par l'animateur du PPF.

Indicateurs de moyens :

- nombre de réunions relatives à l'élaboration ou modifications de documents stratégiques auxquelles l'animateur du PPF a assisté

Indicateurs de résultats :

- nombre de documents stratégiques faisant référence/intégrant le PPF

Coût

En régie sur le budget dédié au salaire de l'animateur

Financement

Cf. financement Action A-1

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action B-1 : Améliorer et renseigner la base de données incendie**Priorité 1****Contexte**

Depuis 2014, la DSCGR a créé une base de données « incendie de forêt », renseignée surtout durant la SAFF. Même s'il y a obligation pour les communes durant la SAFF, de faire remonter à la DSCGR les informations concernant les incendies, il apparaît que cette base de données demeure encore incomplète et son renseignement partiel.

Le diagnostic réalisé sur le massif du grand Sud a, en effet, mis en évidence le manque de données fiables et précises concernant notamment les dates, les surfaces, les conditions d'éclosion (météorologiques notamment) et de propagation des incendies. Ces données sont fondamentales pour améliorer la connaissance de la dynamique des incendies, les causes possibles et les impacts sur les milieux, mais également pour proposer des actions préventives et de lutte adaptées.

Outre l'amélioration du renseignement de la BD, il apparaît que les opérations de caractérisation post-incendie ne sont pas systématiquement réalisées et aucune reconnaissance au sol n'est menée actuellement. Les causes des incendies et leurs effets sur les milieux (types de végétation brûlée, et surfaces...) restent dans la plupart des cas inconnus, malgré l'intervention systématique de la gendarmerie.

Aujourd'hui la DSCGR réalise des contours de feu par hélicoptère sur les feux où elle est engagée. Elle renseigne ensuite sa BD avec les informations collectées. De même, la SAEM Sud-Forêt réalise systématiquement depuis quelques années des opérations de caractérisation des surfaces brûlées au sein de ces plantations suite aux incendies. Les contours de feu sur les autres incendies sont réalisés de manière plus aléatoire en fonction des moyens disponibles.

En parallèle, l'OEIL travaille depuis quelques années sur l'analyse et le traitement de données satellitaires relatives aux incendies et développe des outils de plus en plus performants pour la localisation des zones incendiées. Ces outils satellitaires sont très intéressants mais ne dispensent pas des reconnaissances au sol pour :

- valider les surfaces définies à l'aide des images satellites,
- estimer les dommages environnementaux causés par l'incendie,
- identifier les causes à l'origine des incendies

A terme, l'OEIL ambitionne d'évaluer l'impact environnemental des incendies à l'échelle du pays. Dès la fin 2018, l'OEIL espère publier les premiers chiffres clefs relatifs à cet impact (écosystèmes touchés, zones d'intérêts touchées (aires protégées, périmètre de protection des eaux).

La base de données existante demande donc à être améliorée et mieux renseignée. Il apparaît également important de renforcer le dispositif de caractérisation des surfaces brûlées suite aux incendies. Les acteurs de la lutte (DSCGR et CIS) ont des moyens limités déjà fortement mobilisés sur leurs actions de surveillance et d'intervention. Une des solutions serait d'intégrer d'autres acteurs au niveau de la collecte des informations post-incendie, acteurs dont les compétences requises pour établir des contours de feu et caractériser les formations végétales brûlées soient plus en cohérence avec leur mission au quotidien. Sud-Forêt qui conduit d'ores et déjà ces reconnaissances au niveau de ses parcelles apparaît un acteur à associer pour les surfaces sylvicoles. L'OEIL est un des acteurs à qui cette mission pourrait être confiée dans le grand Sud. Le personnel impliqué dans le dispositif des guetteurs mobiles de la province Sud si celui-ci est reconduit sont également des acteurs qui pourraient participer à cette collecte d'informations post-incendie. Les volontaires de la réserve de sécurité civile du Mont-Dore sont également des acteurs qui pourraient demain être impliqués dans cette mission si leur plan de charge le permet.

Objectif

Cette action vise à optimiser le processus de collecte des données post-incendie, ainsi que le processus de transmission et de bancarisation de ces informations vers/par la DSCGR. Cela permettra d'enrichir et de renseigner la base de données existante avec des informations fiables, précises et géoréférencées afin d'avoir une meilleure connaissance du phénomène incendie sur le massif du grand Sud. A court/moyen terme, le risque incendie sera ainsi mieux appréhendé et cela

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

permettra de proposer dans les années futures des actions adaptées au contexte.

Cette action initiée sur le site pilote du massif du grand Sud pourrait ensuite être dupliquée sur l'ensemble des communes de la province Sud, voir de la Nouvelle-Calédonie.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : DSCGR privé :	publics : CIS de Yaté et Mont Dore, réserve de sécurité civile, guetteur mobile (pS) privés : OEIL, Sud Forêt et WWF

Actions opérationnelles	Acteurs
Améliorer la BD incendie de forêt de la DSCGR Organiser la collecte des données de terrain et définir l'organisme responsable des relevés de terrain au sol Enrichir la fiche de levé incendie de terrain Formaliser les relations entre la DSCGR et l'(les) organisme(s) chargé(s) des relevés de terrain (notamment Sud-Forêt et l'OEIL)	DSCGR DSCGR DSCGR DSCGR, Sud Forêt, OEIL, réserve de sécurité civile, WWF
Former les personnes qui feront les relevés	DSCGR
Localiser systématiquement les feux sur le territoire au GPS et remplir une première fiche d'intervention à transmettre à la DSCGR	CIS Yaté , Mont Dore
Renseigner la base de données DSCGR en ligne	CIS Yaté et Mont-Dore
Envoyer immédiatement le signalement du feu à (aux) l'organisme(s) en charge de la collecte des données de terrain qui devra (ont) faire le levé dans les 15 jours suivant le signalement	DSCGR
Assurer le suivi de la remontée d'informations dans les temps impartis	OEIL, Sud Forêt, CIS, WWF
Reporter les renseignements de la fiche incendie de terrain dans la base de données incendie Coupler les données de terrain avec les données fournies par l'OEIL Etablir un bilan annuel disponible au 31/01 de l'année n+1	DSCGR OEIL DSCGR
<i>Une fiche type est donnée en annexe 1 de ce rapport</i>	

Mesures environnementales associées

Permettra de mieux appréhender les impacts des incendies sur le capital naturel de la province Sud et des communes, notamment lors des processus d'évaluation des préjudices affiliés aux procédures judiciaires pour lesquelles la province Sud ou les communes se porteraient partie civile.

Calendrier prévisionnel

2018 :

- Organisation de la mesure, discussions avec les partenaires pour la collecte des données de terrain (Sud-Forêt et OEIL) et organisation d'un test lors de la SAFF
- Signature de conventions avec les partenaires

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

- Rédaction et validation de la fiche de relevé type avec les acteurs

A partir de 2019 : alimentation régulière de la base de données de la DSCGR , relevé fait systématiquement et respectant les échéances

Suivi et évaluation

Le suivi de cette action sera assuré par le pilote de l'action (DSCGR).

Indicateurs de moyens :

- ressources (humaines et financières) affectées à l'amélioration de la base de données de la DSCGR et à la réalisation de la fiche de terrain
- ressources (humaines et financières) affectées à la formation des opérateurs de terrain
- ressources (humaines et financières) affectées à la saisie des informations sous la base de données

Indicateurs de résultats :

- la base de données de la DSCGR est améliorée pour intégrer les données environnementales afférentes aux incendies,
- la fiche de relevé terrain est améliorée en conséquence
- la base de données est systématiquement renseignée
- les relations entre la DSCGR et les organismes en charge de la collecte des données sont formalisées
- des opérateurs formés pour recueillir les données sont opérationnels
- Une analyse des données est réalisée avant la fin du premier plan afin d'améliorer les connaissances relatives aux feux de forêt sur la massif

Un bilan annuel sera rédigé pour 31/01 de l'année n+1 par le pilote de l'action.

Coût

Collecte des données de terrain post incendie :

- Réserve de sécurité civile (en régie)
- Sud Forêt (en régie)
- OEIL : 1/3 ETP soit 2 000 000 F CFP/an + 500 000 F CFP/an de frais de fonctionnement

Pilotage, bancarisation, formation :

- DSCGR (en régie)

Financement

Autofinancement pour les acteurs où les coûts sont en régie.

OEIL : budget dédié alloué par les membres du CA de l'OEIL dont notamment le gouvernement et la province Sud. Des financements de Vale-NC et de la SLN pourraient être envisagés au titre des mesures compensatoires (MC) si la lutte contre les feux devient éligible en tant que MC.

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action B-2 : Etablir des RETEX systématiques partagés pour les incendies impactant

Action B-2 : Etablir des RETEX systématiques sur les incendies impactant (> 100 ha ou affectant des enjeux environnementaux prioritaires)

Priorité 1

Contexte

Lors de l'élaboration du diagnostic du présent PPF, aucun RETEX sur les feux importants ayant touchés le massif n'a pu être récupéré soit par manque de bancarisation de ces derniers, soit du fait de leur non diffusion, soit tout simplement du fait que ces derniers n'existaient pas.

D'autre part les RETEX disponibles (principalement réalisé par la SAEM Sud-Forêt) ont été réalisés par une des parties et n'associe pas l'ensemble des acteurs étant intervenus dans la lutte. Ils sont donc incomplets et ne permettent qu'une faible capitalisation sur les interventions.

L'analyse des opérations de lutte survenues sur le massif, notamment sur l'organisation des secours, les moyens mis en oeuvre, les coûts engendrés ainsi que les difficultés rencontrées pour mener la lutte apparaît donc aujourd'hui difficile à mener.

Près des ¾ des feux connus sur le massif font plus de 100 ha. Cette surface est proposée ici comme surface minimale définissant un grand feu.

Objectif

L'objectif principal de cette action est d'avoir une meilleure connaissance des incendies, de leurs impacts sur le massif et des moyens de lutte mis en œuvre afin d'être de plus en plus efficient lors des interventions futures.

Dans le cadre d'un travail partenarial avec tous les acteurs associés dans la lutte, cette action permettra pour chaque feu de plus de 100 ha ou touchant des enjeux environnementaux importants tels que les aires protégées :

- d'établir un bilan chiffré des moyens humains et matériels engagés pour la lutte,
- de mettre en évidence les points forts et les points faibles dans l'organisation des secours, depuis l'alerte jusqu'à l'extinction totale de l'incendie.

Cette action testée sur le grand Sud pourrait être développée ensuite à l'ensemble des communes de la province Sud, voire de Nouvelle-Calédonie.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : DSCGR ou CIS privé :	publics : CIS de Yaté et Mont Dore, DSCGR, province Sud, gendarmerie privés : SAEM Sud-Forêt, Vale-NC, WWF, OEIL

Actions opérationnelles	Acteurs
Recensement des feux de plus de 100 ha ou ayant touché une aire protégée A la demande de la DSCGR, chaque structure réalise le bilan de son intervention transmet le rapport dans un délai de 15 jours	DSCGR DSCGR, CIS Yaté et mont Dore, province Sud, gendarmerie, sud Foret, Vale-NC, WWF, OEIL
Rédaction de la synthèse des bilans et envoi aux acteurs pour validation (1 mois après la date d'extinction)	DSCGR, CIS
Réunion convoquée par la DSCGR 1 fois par an minimum de tous les	DSCGR, CIS Mont

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

acteurs pour présenter l'analyse du bilan des RETEX	Dore et Yaté, province Sud, gendarmerie, SAEM Sud-Forêt, Vale-NC, WWF, OEIL
---	---

Mesures environnementales associées

aucune

Calendrier prévisionnel

2018 : Organisation de la mesure,
A partir de 2019 : RETEX à réaliser dans le mois qui suit la date de l'extinction de l'incendie

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (DSCGR ou CIS) .

Indicateurs de moyens :

- nombre de RETEX validé par rapport au nombre de feux de plus ce 100 hectares connus sur le massif
- travail partenarail d'élaboration des RETEX efficient
- analyse de l'ensemble des RETEX effectuée annuellement pour alimenter les réflexions sur l'amélioration des actions de prévention/surveillance et lutte

Indicateurs de résultats :

- l'efficience de la lutte est améliorée sur la massif
- l'évolution des surfaces brulées chaque année

Bilan annuel disponible au 31/01 de l'année n+1

Coût

sans objet

Financement

autofinancement

Liens avec d'autres actions

Action A.1 : Piloter et animer le PPF
Action B.1 : Améliorer et enrichir la base de données incendie
Action D.1 : Structurer l'organisation de la lutte

Action C-1 : Sensibiliser, informer et mobiliser sur le risque incendie

Priorité 1

Contexte

Le feu est d'un usage courant sur les territoires ruraux calédoniens. Les gens brûlent pour défricher, nettoyer les parcelles, mettre en culture. Même si des efforts sont faits par les collectivités et les centres d'incendie et de secours pour que ces feux ne dégénèrent pas en incendie, le bilan sur ce territoire met en évidence que certains feux notamment sur la bordure littorale de Yaté échappent au contrôle et ravagent encore des surfaces importantes de milieux naturels.

Par ailleurs, le diagnostic fait apparaître que beaucoup d'incendies seraient encore liés à des imprudences. Les patrouilles de surveillance de Sud-Forêt sont souvent, lors de leurs tournées, amenées à intervenir sur des barbecues mal éteints. Elles ont également un rôle de sensibilisation des personnes sur la dangerosité du feu en milieu naturel.

Les patrouilles de guetteurs mobiles de la province Sud testées en 2017 ont effectué sur le massif un travail important de sensibilisation des usagers.

La sensibilisation sur le terrain des usagers du massif est nécessaire. Il apparaît important de la poursuivre en s'appuyant demain sur les acteurs de la surveillance qui patrouilleront sur le massif durant la SAFF.

Tout ce travail de sensibilisation est particulièrement intéressant dans la mesure où les interventions et les actions de lutte sont particulièrement difficiles sur ce massif.

Il apparaît donc aujourd'hui important de poursuivre les actions entreprises, de les renforcer et de les cibler pour prévenir les incendies sur le massif et plus généralement sur la province Sud.

En parallèle de ces actions de sensibilisation, il est également important aujourd'hui de s'assurer que la répression est menée. La sensibilisation des personnes atteint rapidement ses limites tant que des sanctions ne sont pas appliquées.

Objectif

L'objectif de cette action est de développer des actions de sensibilisation et de communication afin que les populations prennent conscience des conséquences des incendies notamment sur l'environnement et à terme adoptent les bons comportements pour réduire le nombre de départs de feu et les surfaces incendiées.

Actions opérationnelles

Cette action nommée « sensibiliser et informer sur le risque incendie » se scindera en 4 sous actions que sont :

Sous action C-1-1: Réaliser des actions de sensibilisation auprès des populations locales

Sous action C-1-2: Réaliser des actions de sensibilisation auprès des usagers du massif

Sous action C-1-3 : Réaliser des actions de communication et d'information préventives

Sous action C-1-4 : Assurer les opérations de répression

Mesures environnementales associées

aucune

Sous action C-1-1 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès des populations locales

Priorité 1

Contexte

Si sur le rebord Est du massif, les feux sont souvent dus à des écobuages mal maîtrisés, les causes des incendies sur le massif lui-même restent encore souvent inconnues.

A l'échelle du grand Sud, les usages par les populations locales du massif demeurent limités et surtout récréatives (randonnées, zone de détente). Par ailleurs, des actes de malveillance peuvent également survenir sur les plantations, cela concerne alors plus des règlements de conflits entre des contractants n'ayant pas été retenus et Sud-Forêt.

Objectif

L'objectif de cette action est de s'adresser aux populations locales pour éventuellement comprendre leur motivation à mettre le feu dans le cas de feux volontaires ou mal maîtrisés et leur faire prendre conscience des risques et de l'incidence des feux sur le milieu mais également sur les services que leur fournit la nature (captage AEP, lutte contre l'érosion,...). L'impact des feux sur l'économie forestière est également un des points qui peut être abordé avec certaines catégories d'acteurs impliqués dans cette économie.

A noter qu'une telle action a déjà été réalisée par WWF, Endemia à la tribu de Gohapin.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics: CIS de Yaté, province Sud, Vice-rectorat privés : WWF, Endemia, OEIL

Actions opérationnelles	Acteurs
Rencontrer les élus de la commune de Yaté Organiser des réunions de sensibilisation pour les tribus Intervenir dans le milieu scolaire avec les enseignants Réaliser des outils pédagogiques et de de sensibilisation au risque d'incendie adapté aux tribus de Yaté	Animateur PPF, province Sud, WWF, Vice-rectorat académique, pompiers de Yaté, OEIL, Endemia

Calendrier prévisionnel

2018 : développement des outils de sensibilisation avec les partenaires (OEIL devrait développer une plaquette feu de forêt en 2018)

A partir de 2019 : réunion régulière avec les tribus durant la SAFF et en parallèle intervention dans les écoles

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (animateur du PPF).

Indicateur de moyens :

- Nombre d'opérations de sensibilisation menées en tribu
- Nombre de supports de communication réalisés

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes sensibilisées (enquête à mener auprès de la population à la fin du plan (n+5 ans))
- Diminution du nombre de départs de feu accidentels

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

L'évaluation portera sur le nombres de personnes rencontrées et de documents réalisés.
Un bilan de cette action sera rédigé chaque année .

Coût

Support de communication : 2 000 000 F CFP (500 000 F CFP : plaquettes ; 500 000 FCFP : Spot TV ; 1 000 000 F CFP : interventions)

Financement

Liens avec d'autres actions

Action C-1-2 : Réaliser des actions de sensibilisation aux usagers du massif
Action C-1-3 : Réaliser des actions de communication et d'information préventives

Sous action C-1-2 : Réaliser des actions de sensibilisation auprès des usagers du massif provenant du grand Nouméa ou d'ailleurs

Priorité 1

Contexte

Le massif du grand Sud est fréquenté par des publics divers tels que les habitants du grand Nouméa pour un usage récréatif (randonnée, baignade, VVT...), les professionnels liés aux activités sylvicole et minière. De nombreux incendies semblent démarrer à proximité de zones touristiques (feu du refuge Néocallitropsis en 2015, incendies répétés à Champ de Bataille où il ya des zones de baignade...).

En janvier 2018 un important incendie a démarré suite à un exercice de tir des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie.

Objectif

Il apparaît important de poursuivre et coordonner les actions de sensibilisation menées sur le terrain par les acteurs présents sur le massif (Sud-Forêt, gendarmes, guetteurs mobiles). La pérennisation de cette sensibilisation de terrain s'appuiera sur le réseau d'acteurs impliqués dans la surveillance du grand Sud.

Il apparaît également nécessaire de développer des actions de sensibilisation au risque feu de forêt vers les professionnels du tourisme (accompagnateurs, organisateurs de treks, d'évènements sportifs dans le massif...), les sous-traitants de Sud-Forêt ainsi que l'armée.

Par ailleurs des actions de sensibilisation aux risques pourraient être engagées de façon élargie dans les établissements scolaires du Grand Nouméa.

Ces actions visent à faire prendre conscience aux populations de l'incidence sur le milieu de feux de camp mal éteints, de mégots..., apprendre à donner l'alerte et connaître les bons comportements face au feu. Elle vise également à rappeler les sanctions prévues en cas d'infraction.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : CIS Mont Dore, CIS Yaté, DSCGR, province Sud, Vice rectorat privés : WWF, SAEM Sud Forêt, CIE, OEIL

Actions opérationnelles	Acteurs
Recenser les responsables d'organismes et d'entreprises Développer avec les contributeurs l'outil de sensibilisation Développer des outils pédagogiques pour les scolaires et les enseignants Réaliser des panneaux mobiles sur le risque feu de forêt pour être présent lors de journées à thème sur le Grand Nouméa (journée de la nature, journée de l'environnement, journée sécurité...) Organiser des réunions de sensibilisation et des formations Utilisation des acteurs du réseau de la surveillance du plan grand Sud pour sensibilisation des usagers sur le terrain	animateur PPF, CIS Mont Dore, DSCGR, WWF, SAEM Sud-Forêt, CIE, Vice rectorat, OEIL

Calendrier prévisionnel

2018 : développement des outils de sensibilisation avec les partenaires
à partir de 2019 : organisations des réunions et des formations

Suivi et évaluation

Le suivi sera assuré par le pilote de l'action (animateur du PPF).

Indicateur de moyens :

- Nombre d'opérations de sensibilisation menées auprès des différents usagers du massif
- Nombre de supports de communication réalisés

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes sensibilisées (enquête à mener auprès de la population des usagers à la fin du plan (n+5 ans))
- Diminution du nombre de départs de feu accidentels

Un bilan de cette action sera rédigé chaque année .

Coût

2 000 000 F CFP/an (500 000 F CFP : plaquettes ; 500 000 FCFP : Spot TV ; 1 000 000 F CFP : interventions)

Financement

Liens avec d'autres actions

Action C-1-1 : Réaliser des actions de sensibilisation aux populations locales

Action C-1-3 : Réaliser des actions de communication et d'information préventives

Sous action C-1-3 : Réaliser des actions de communication et d'information préventives

Priorité 1

Contexte

Des outils d'information sont déjà développés par le gouvernement (dépliant, application Smartphone), et par la province Sud (4 panneaux d'information sur le risque feu de forêt répartis sur le massif du grand Sud) .

Par ailleurs, des actions de communication via les médias sont réalisées chaque année sur le risque feu de forêt en Nouvelle-Calédonie.

Avec l'entrée en opération des deux premiers PPF de la province Sud, de nouvelles dispositions seront prises en période de fort risque (fermeture de tout ou partie des massifs). De manière plus générale des mesures seront également mises en place pour prévenir les départs de feu accidentel (places à feu, renforcement des sanctions ou de leurs modalités d'application) ou pour faciliter la lutte (barrière DFCI, citerne). Ce nouveau dispositif nécessitera la mise en œuvre d'une communication adaptée pour en informer l'ensemble des usagers potentiels du massif. De même, des vecteurs de communications adéquats devront être mis en place pour informer rapidement sur la fermeture des massifs en cas de risque extrême.

Objectif

Aux côtés des actions de sensibilisation à développer, il paraît nécessaire de renforcer les actions de communication et d'information et de développer de nouveaux outils pour apporter à la population des informations leur permettant de mieux appréhender le risque et comprendre les mesures de prévention mises en place (par exemple fermeture des massifs).

Il est par ailleurs nécessaire de renforcer l'information sur l'application Smartphone existante.

Ces actions visent à rendre « acteurs de la prévention » tous les citoyens.

Acteur Pilote

public : province Sud (animateur)
privé :

Acteurs contributeurs

publics : province Sud, DSCGR, CIS Mont Dore et Yaté
privés :

Actions opérationnelles

Réaliser et mettre en place sur le massif, dans des endroits stratégiques et sécurisés des panneaux d'information indiquant le niveau de risque, ainsi que les mesures préventives associées à ce niveau. Ces panneaux peuvent également présenter les informations relatives à la conduite à tenir en cas de feu de forêt sur le massif (signalement de l'alerte, évacuation massif,...)

Réaliser des flash télévisés et radio à renouveler régulièrement et Informer les citoyens sur l'application Smartphone existante et autres réseaux sociaux

Participer à des émissions radio et télévisées sur les thématiques feu de forêt et protection des milieux naturels notamment

Acteurs

Province Sud

DSCGR

DSCG, province Sud, WWF

Calendrier prévisionnel

Démarrage des actions dès l'approbation du PPF

Suivi et évaluation

Le suivi sera assuré par le pilote de l'action (animateur du PPF).

Indicateur de moyens :

- Nombre de panneaux réalisés et mis en place sur le massif
- Nombre d'opérations de communication réalisées pour informer sur les mesures en cours

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes connaissant les règles à suivre lors des différents niveaux de risques (enquête à menées auprès de la population à la fin du plan (n+5 ans))
- Diminution du nombre de départs de feu accidentels

Un bilan de cette action sera rédigé chaque année .

Coût :

2 Panneaux : 300 000 F CFP

Flash TV (2 minutes) : 300 000 F CFP

Financement

Province Sud

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Sous-action C-1-1 : Réaliser des actions de sensibilisation aux populations locales

Sous-action C-1-2 : Réaliser des actions de sensibilisation aux usagers du massif

Sous action C-1-4 : S'assurer du maintien et du renforcement de la répression

Priorité 1

Contexte

Ces dernières années, l'ensemble des collectivités ont demandé une accentuation des actions de répression envers les personnes responsables de départ de feu, que leur acte soit accidentel ou intentionnel.

Ainsi la commune de Yaté, en partenariat avec les autorités coutumières de la région, ont demandé à la brigade de gendarmerie de Yaté de mener systématiquement des actions de répression suite à chaque incendie. Ces actions sont à caractère contraventionnel ou pénal en fonction de l'ampleur et des impacts des feux.

Le même type d'action a été menée par la commune du Mont-Dore en partenariat avec les autorités coutumières. Pour l'année 2017, plus de 50 plaintes ont été déposées par la mairie auprès du parquet, avec l'intervention de la brigade de gendarmerie de Plum. Une trentaine d'amendes a également été délivrée sur cette commune, suite à des départs de feux malveillants ou accidentels.

Depuis 2017, la province Sud a pris le parti de se porter partie civile dans tous les cas d'incendie ayant un impact sur son capital naturel.

Ces acteurs constatent aujourd'hui que cette volonté de répréhender les actes à l'origine des feux de forêt a du mal à porter effets du fait que :

- les plaintes déposées sont bien souvent restées sans réponse de la part du parquet (ex. : la commune du Mont-Dore n'a eu aucun retour à ce jour sur la cinquantaine de plaintes déposées en 2017),
- lorsqu'une réponse pénale est donnée, elle demeure bien souvent encore dérisoire en regard des faits et dommages engendrés notamment sur le capital naturel (ex. : 1 mois avec sursis pour une personne déclarée comme pyromane en 2015 et ayant incendié volontairement des formations de forêt sèche la commune de Pouembout)
- le montant de l'amende demeure dérisoire en regard des impacts négatifs engendrés par les feux (la valeur du timbre amende est fixée à 1 000 F CFP aujourd'hui)

La répression étant un des pendants de la sensibilisation des citoyens sur l'impact des feux, les différentes collectivités souhaitent aujourd'hui que l'effort de répression entrepris pour limiter le nombre d'incendies puissent porter ses fruits. Pour cela, il est donc primordial que les plaintes déposées trouvent un écho auprès du parquet et que les peines prononcées soient en adéquation avec l'ampleur des impacts négatifs générés. Il en est de même au niveau du montant des amendes relatives au non respect des réglementations en cours sur les feux. Un montant plus élevé aurait un caractère plus dissuasif auprès de la population et faciliterait le respect des règles.

Cette répression est d'autant plus importante que le PPF du grand Sud prévoit des mesures préventives visant à limiter le nombre de départ de feu accidentel (fermeture matérialisée de tout ou partie du massif en période de risque, restriction sur l'utilisation du feu par l'aménagement de places à feu,...). Si ces mesures ne s'accompagnent pas de mesures significatives de répression en cas de non respect, elles n'auront que peu de portées auprès des citoyens et donc ne généreront que peu de résultats.

Objectif

Renforcer le caractère dissuasif des peines encourues par chaque citoyen à l'origine d'un feu non maîtrisé ou ne respectant pas les règles en vigueur. Outre le caractère général de cette mesure, l'objectif spécifique au PPF est de faire en sorte que les mesures préventives mises en œuvre aient des résultats positifs en dissuadant les citoyens à ne pas les respecter.

Massif forestier du grand Sud : Plan d’actions

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : province Sud, communes du Mont Dore et de Yaté, autorités coutumières, gouvernement, parquet, gendarmerie privés :

Actions opérationnelles	Acteurs
<p>Actions générales :</p> <p>Sensibiliser le parquet à cette demande afin que ce dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donne suite aux plaintes déposées par les collectivités • applique des sanctions proportionnées aux dommages générés par les incendies • intègre lorsque possible des peines sous formes de Travaux d’Intérêt Général (TIG) en relation avec la réparation des impacts sur le capital naturel <p>Informier l’exécutif du gouvernement du besoin de revoir à la hausse le montant du timbre amende relatif au non respect des interdictions sur les feux ou à des actes à risque en regard du risque feu</p> <p>Actions spécifiques au massif du grand Sud :</p> <p>Informier le commandement de la gendarmerie des dispositions du PPF et des besoins en surveillance et répression associés à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interdiction de faire des feux hors des places à feu aménagées dans les aires protégées et les massifs forestiers inscrits au Code de l’Environnement • mise en place de mesures de fermeture des massifs en cas de risque élevé <p>Communiquer sur les sanctions appliquées par les forces de l’ordre (contraventions) ou le parquet (peines), à des fins de sensibilisation/dissuasion</p>	<p>Animateur, province Sud, gendarmerie, communes de Mont-Dore et de Yaté, parquet</p> <p>Animateur, Gouvernement, Congrès, Sénat Coutumiers, province Sud, communes du Mont-Dore et de Yaté</p> <p>Animateurs, province Sud</p> <p>Animateurs, acteurs de la sensibilisation (cf. fiche C-1-1 et C-1-2)</p>

Calendrier prévisionnel
Démarrage des actions dès l’approbation du PPF

Suivi et évaluation
<p>Le suivi sera assuré par le pilote de l’action (animateur du PPF).</p> <p>Indicateurs de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de réunions organisées avec le parquet • nombre d’actions de communication réalisées sur les sanctions/peines <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évolution du nombre de peines délivrées et leur ampleur • évolution du montant du timbre amende • diminution du nombre de départs de feu

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Un bilan de cette action sera rédigé chaque année (animateur du PPF).

Coût :

En régie

Financement

En régie et cf. actions C-1-1 à C-1-3 pour sensibilisation/communication

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Sous-action C-1-1 : Réaliser des actions de sensibilisation aux populations locales

Sous-action C-1-2 : Réaliser des actions de sensibilisation aux usagers du massif

Sous-action C-1-3 : Réaliser des actions de communications et d'informations préventives

Action C-2 : Renforcer et coordonner les actions de surveillance durant la SAFF pour mettre en place un réseau de détection précoce

Priorité 1

Contexte

Afin de pouvoir intervenir au plus vite sur les feux, il est important de détecter et d’alerter rapidement les équipes de secours de toutes fumées suspectes. Aujourd’hui, la surveillance du massif est assurée par différents acteurs publics et privés dont les CIS de Yaté et Mont Dore, la gendarmerie, les agents de Sud-Forêt, et de façon informelle par les personnes liées à la présence des sites miniers des entreprises Vale-NC et MKM et en 2017, les guetteurs mobiles de la province Sud.

La surveillance active ou passive effectuée par la plupart des acteurs permet la détection des fumées suspectes et la transmission des alertes. Certains acteurs tels que les guetteurs mobiles, les agents de Sud Forêt, les pompiers et les gendarmes, travaillent aussi sur la sensibilisation des usagers du massif.

Le diagnostic a mis en évidence un manque de coordination des acteurs de la surveillance pour optimiser leur présence sur le massif, mais également un manque de formation pour transmettre l’alerte.

La mairie du Mont-Dore a lancé l’élaboration de son plan grand Sud afin de lutter contre les feux de forêt sur la zone rurale de sa commune. Dans le cadre de ce futur plan, il est envisagé de s’appuyer sur l’ensemble des acteurs mentionnés ci-dessus pour organiser une surveillance coordonnée et ce, afin de disposer d’un vrai réseau de détection précoce opérationnel. Ce plan concerne une partie du massif (30% de la surface). Il apparaît donc judicieux en accord avec les acteurs de la commune de Yaté d’intégrer le réseau de surveillance du massif au sein du réseau de surveillance du plan grand Sud en étendant celui-ci au 70% du massif hébergés sur la commune de Yaté, surtout que certains des acteurs de la surveillance sont communs (Sud-Forêt, Vale-NC).

Des moyens supplémentaires doivent toutefois être mis à disposition par la commune de Yaté tant sur le terrain pour la surveillance à proprement parlé (CIS Yaté, brigade de gendarmerie de Yaté), que sur l’organisation des moyens (collaboration nécessaire de la commune de Yaté).

La province Sud, pilote légitime du PPF, se doit donc de veiller à ce que l’ensemble du massif soit intégré dans le réseau de détection précoce du plan grand Sud et de soutenir l’action de la commune du Mont-Dore pour l’élaboration de ce réseau et son opérationnalisation.

Objectif

L’objectif global de cette mesure est de faire en sorte que le massif du grand Sud bénéficie des actions de surveillance qui seront mises en place dans le réseau de détection précoce du plan grand Sud de la commune du Mont-Dore.

Actions opérationnelles

Pour atteindre ces objectifs, il est donc indispensable que le pilote du PPF:

- veille à ce que le massif du grand Sud soit intégré dans sa totalité dans le réseau de détection précoce du plan grand Sud
- soutienne la commune du Mont-Dore dans l’élaboration et le maintien dans le temps de ce réseau
- soutienne la commune dans l’opérationnalisation de ce réseau

Ces trois points se dispatchent en deux sous actions :

- C-2-1 : Soutenir la commune du Mont-Dore dans l’élaboration d’un réseau de détection précoce intégrant le massif dans sa totalité
- C-2-2 : Soutenir la commune du Mont-Dore dans l’opérationnalisation de ce réseau

Sous action C-2-1 : Soutenir la commune du Mont-Dore dans l'élaboration d'un réseau de détection précoce intégrant le massif dans sa totalité	Priorité 1
--	-------------------

Contexte
Cf. Contexte général du C-2

Objectif
L'objectif spécifique de cette sous action est de faire en sorte que la totalité du massif soit intégré dans le réseau de surveillance du plan grand Sud de la commune du Mont-Dore et de soutenir celle-ci dans le processus d'élaboration de ce réseau avec l'ensemble des acteurs.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : Communes du Mont-Dore et de Yaté, CIS de Mont-Dore et de Yaté, gendarmerie, DSCGR privés : Sud Forêt, Vale-NC, MKM, WWF

Actions opérationnelles	Acteurs
Veiller à l'intégration de l'ensemble du massif au sein du réseau de détection précoce du plan grand Sud	Commune du Mont-Dore et province Sud,
Accompagner la commune du Mont-Dore dans le processus de mobilisation des acteurs et la définition de leur implication : <ul style="list-style-type: none"> • commune et CIS de Yaté • gendarmerie nationale • Sud-Forêt • Vale-NC et MKM • WWF • DSCGR (auxiliaires de sécurité civile) • Guetteurs province Sud, éventuellement 	Commune du Mont-Dore et province Sud
Accompagner la commune du Mont-Dore dans le processus d'engagement des acteurs (conventionnement avec eux) qui devra comprendre : <ul style="list-style-type: none"> • leur placement sous la coordination de la commune du Mont-Dore • leur intervention dans la surveillance du grand Sud selon un maillage défini par le coordinateur en concertation avec chaque acteur • la formation/recyclage annuel du personnel impliqué (lecture du carroyage DFCI, transmission des alertes, sensibilisation des personnes...) • la réalisation des comptes rendus écrits pour chaque patrouille à envoyer au pilote 	Commune du Mont-Dore et province Sud,

Calendrier prévisionnel

2018/2019 :

- Réunions bilatérales et multilatérales avec les acteurs
- Conventionnement avec les acteurs

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (animateur PPF).

Indicateurs de moyens :

- nombre de réunions avec les acteurs pour les impliquer dans le réseau
- nombre d'acteurs répondant présents pour organiser le réseau
- nombre d'interventions de l'animateur pour appuyer la commune dans l'organisation du réseau (appui à l'élaboration des conventions, à leur signature,...)

Indicateurs de résultats :

- nombre d'acteurs sous convention pour détection précoce
- nombre de départs de feu détectés au stade de feu naissant
- Evolution des surfaces brûlées

Un bilan annuel de la surveillance sera effectué annuellement par le pilote de l'action appuyé de l'animateur.

Coût

Elaboration du réseau et coordination : en régie

Vacation des 2 pompiers supplémentaires pour déploiement sur site : 1 500 000 CFP/an

Financement

Commune du Mont-Dore sur subvention provinciale

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action C-1 : Sensibiliser et informer sur le risque incendie

Action D-1 : Assurer une réponse rapide sur feu naissant

Sous action C-2-2 : Soutenir la commune du Mont-Dore dans l'opérationnalisation annuelle du réseau de détection précoce

Priorité 1

Contexte

Cf. Contexte général du C-2, §1

Objectif

L'objectif spécifique de cette sous action est d'accompagner la commune du Mont-Dore dans l'opérationnalisation annuelle du réseau de détection précoce intégrant le massif. Ce réseau intégrant le massif du grand Sud, la province se doit de participer à son opérationnalisation et/ou au soutien de celle-ci.

Acteur Pilote

public : province Sud (animateur)
privé :

Acteurs contributeurs

publics : Commune du Mont-Dore et de Yaté, CIS Yaté et Mont-Dore, province Sud, gendarmerie réserve de sécurité civile, DSCGR
privés : Sud-Forêt, MKM, Vale-NC

Actions opérationnelles

Intégrer les agents du PPRB au réseau de surveillance selon des modalités prédéfinies à l'avance

Assister le coordinateur du réseau notamment pour la production de documents (signature de conventions avec les acteurs, bancarisation des données, bilans,...)

Réfléchir au renouvellement du dispositif « guetteur mobile de la province Sud » pour 2019

Acteurs

Commune du Mont-Dore et province Sud

Animateur PPF

Animateur PPF

Calendrier prévisionnel

2018 :

- définition des modalités d'intervention de la province Sud au sein du réseau
- mise à disposition des moyens pour la SAFF

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (animateur PPF).

Indicateurs de moyens :

- implication de l'animateur pour accompagnement du coordinateur
- implication des agents du PPRB
- implication des agents de la SAEM Sud-Forêt
- implication du personnel de Vale-NC
- nombres de jours patrouillés,

Indicateurs de résultats :

- nombre de personnes sensibilisées
- nombre de départs de feu détectés au stade de feu naissant et nombre d'alertes transmises
- Evolution des surfaces brûlées

Bilan annuel disponible au 31/03 de l'année n+1.

Coût
<ul style="list-style-type: none">• Salaire de l'animateur du PPF pour la province Sud : (3 000 000 F CFP/an)• Mise à disposition des agents du PPRB : en régie

Financement
<ul style="list-style-type: none">• cf. action A-1• En régie

Liens avec d'autres actions
Action A-1 : Piloter et animer le PPF Action C-1 : Sensibiliser et informer sur le risque incendie Action D-1 : Assurer une réponse rapide sur feu naissant

Action C-3 : Assurer la couverture téléphonique sur le massif

Priorité 2

Contexte

Le massif est équipé de plusieurs relais téléphoniques mais, certaines zones ne sont aujourd'hui pas couvertes par le réseau téléphonique.

Une bonne couverture téléphonique du massif est nécessaire non seulement pour donner l'alerte mais également pour coordonner la lutte.

Objectif

Une bonne couverture GSM réduit le temps pour la transmission des alertes et donc les délais d'intervention sur les feux sur le massif. Cela permettrait ainsi de réduire les surfaces brûlées et préserver les enjeux.

Elle facilite également la coordination de la lutte.

Acteur Pilote

public : province Sud
privé :

Acteurs contributeurs

publics : OPT, DSCGR
privés :

Actions opérationnelles

Faire réaliser une étude pour vérifier la couverture GSM sur toutes les voies praticables du massif et les sentiers et pistes VTT

Réaliser les études technique et environnementale et le montage des demandes d'autorisation, ainsi que les dossiers techniques

Installer les relais nécessaires

Acteurs

DSCGR

OPT

OPT

Mesures environnementales associées

Les sites d'implantation reconnus devront faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement de manière à vérifier les impacts des travaux sur la biodiversité et proposer des solutions pour réduire ceux-ci . Les travaux devront tenir compte des préconisations faites dans l'arrêté d'autorisation accordé.

Calendrier prévisionnel

2019: Recherche de financements et réalisation de l'étude

2020: Etude des demandes d'autorisation

à partir de 2021 : Equipement progressif du massif , couverture totale en 2024

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (DSCGR).

Indicateurs de moyens :

- moyens (humains et financiers) alloués à la réalisation des études et à la mise en œuvre des antennes

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Indicateurs de résultats :

- la couverture téléphonique de l'ensemble du massif est assurée

Coût

Réalisation des études : 1 500 000 F CFP
installation d'un relais : 2 000 000 FCP

Financement

OPT

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF
Action C-2 : Renforcer et coordonner les actions de surveillance
Action D-1 : Structurer l'organisation de la lutte
Action D-3 : Faciliter les interventions sur feux naissants

Action C-4 : Aménager des places à feu sur les zones à usage récréatif et les entretenir

Priorité 1

Contexte

Du fait de la proximité du grand Nouméa, l'activité touristique est bien développée sur le massif. Des barbecues individuels sont installés dans les zones aménagées de Bois du Sud et Netcha mais ceux-ci ne sont pas tous sécurisés.

Par ailleurs, des feux au sol peuvent être allumés pour des personnes qui viennent du grand Nouméa pour bivouaquer dans certaines zones naturelles non aménagées. Au niveau du refuge, il n'existe pas de place à feu sécurisé. L'incendie de novembre 2015 qui a détruit 480 ha aurait pour cause un feu de camp mal éteint. A Champ de Bataille, les patrouilleurs de Sud-Forêt interviennent souvent sur des feux de camps mal éteints.

Objectif

Cette action vise à éviter les barbecues sauvages dispersés et ainsi limiter les départs de feu dans des zones à fort risque d'incendie. Cette action permettra de réglementer l'usage du feu dans les zones aménagées et facilitera ainsi la répression en fixant des règles claires.

Les sites de Champ de Bataille et du refuge de Néocallitropsis seront équipés en priorité. Il constitueront des sites tests pour ce type d'action.

Dans un second temps, les sites de Netcha et Bois du Sud qui disposent actuellement de places à feu au niveau de chaque emplacement de camping, pourront être aménagés d'îlot BBQ afin de concentrer les feux dans quelques places dédiées et entretenues.

Il va de soit qu'en période d'interdiction de feu, aucun feu ne pourra être effectué y compris au sein de ces places à feu.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : province Sud privés : Sud-Forêt

Actions opérationnelles	Acteurs
Déterminer les sites à aménager sur le secteur de Champ de Bataille et près du refuge	Sud-Forêt/ animateur du PPF
Demander les autorisations éventuelles	Animateur du PPF
Réaliser les aménagements et assurer l'entretien	Sud-forêt/ province Sud
Rendre obligatoire l'utilisation de ces places à feu au sein des aires protégées et des massifs forestiers (code de l'environnement)	Province Sud
Organiser la surveillance et la répression	Polices municipales et gendarmerie

Mesures environnementales associées

aucune

Calendrier prévisionnel

2019 : Réalisation des études et recherche de financements pour aménager des places à feu à Champ de Bataille et au refuge de Néocallitropsis.

2020 : Réalisation des places à feu à Champ de Bataille et au refuge

2021 : Aménagement des barbecues collectifs à Bois du Sud et Netcha

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (Animateur du PPF).

Indicateurs de moyens :

- moyens financiers alloués à la mise en œuvre des places à feu

Indicateurs de résultats :

- nombre de places à feu réalisées et opérationnelles
- nombre de feu réalisés hors des places à feu (diminution excomptée)
- diminution du nombre de départs de feu accidentels

Coût

150 000 F CFP pour aménagement d'une place à feu

150 000 F CFP/an pour entretien

Financement

En régie

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action C-8 : Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l'environnement

Action C-5: Faire réaliser des travaux de débroussaillage autour des biens vulnérables

Priorité 2

Contexte

Le plan ORSEC impose des travaux préventifs de débroussaillage dans les zones naturelles à fort pouvoir calorifique autour des habitations et des installations de toute nature.

Ces travaux visent à limiter la propagation du feu et faciliter la lutte. Les biens concernés sur le territoire sont les habitations, les infrastructures des campings, les lieux d'accueil du public aménagés, les pylônes et relais téléphoniques ainsi que les pépinières. Aujourd'hui, Enercal assure le débroussaillage des pylones mais les rémanents ne sont pas traités et sont laissés à sécher sur place.

Objectif

L'objectif de cette action est de réduire la masse combustible autour des lieux d'accueil du public, des habitations, des pépinières, des pylônes HT et des relais téléphoniques afin de limiter l'extension des feux et préserver les biens.

Acteur Pilote

Public : province Sud

Privé :

Acteurs contributeurs

publics : ENERCAL, OPT, gendarmerie, polices municipales

privés : gestionnaires des AGDR, propriétaires privés, WWF, SAEM Sud-Forêt

Actions opérationnelles

Rappeler à chaque propriétaire ou gestionnaire ses obligations données dans le plan ORSEC en matière de débroussaillage

Vérifier la bonne réalisation des travaux avant la saison feu de forêt

Assurer la répression et verbaliser les contrevenants

Acteurs

DSCGR

Gendarmerie, police municipale

Mesures environnementales associées

Ces travaux ne devront pas concerner des zones à fort enjeu environnemental. Une reconnaissance des sites pourra être menée par un spécialiste (WWF ou ENDEMIA par exemple) avant le démarrage des travaux pour vérifier l'absence d'espèces protégées sur la zone à débroussailler.

Calendrier prévisionnel

Action récurrente (chaque année un mois avant la SAFF (août))

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action avec l'appui des communes (police municipale et/ou de l'Etat (gendarmerie)).

Indicateurs de moyens :

- nombres de contrôles effectués
- nombres de procès verbaux délivrés pour non respects des obligations en regards des infractions constatées

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Indicateurs de résultats :

- le débroussaillage est effectué en amont de chaque SAFF autour des enjeux humains et économiques
- le nombre de biens ou infrastructures impactés par les feux a diminué
- la lutte est facilitée autour des enjeux humains et économiques

Coût

le cout n'est pas nul il faudrait donner le cout à l'ha

Financement

Sans objet

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action C-8 : Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l'environnement de la province Sud

Action C-6 : Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l'environnement de la province Sud

Priorité 1

Contexte

Aujourd'hui, la province Sud ne dispose pas de moyen légal pour réglementer la fermeture des massifs forestiers en cas de risque incendie élevé. Ce type de fermeture administrative d'un massif a pour objectif de limiter le risque de départ de feu en limitant sa fréquentation.

Objectif

L'inscription du massif du grand Sud dans le code de l'environnement permettra à la province Sud de procéder à la fermeture administrative de tout ou partie du massif en période de risque élevé. Cette fermeture en interdisant la présence humaine permettra de limiter le risque de départ de feu en période critique et permettra ainsi d'améliorer la protection du massif. Cette fermeture administrative permettra également de clarifier le cadre des actions de contrôle des agents sur le massif. Elle limitera également le risque d'accident aux personnes sur le massif lors des périodes à haut risque.

Inscrire le massif du grand Sud dans le code de l'environnement pour permettre de réglementer l'usage des feux sur le massif et pouvoir verbaliser les contrevenants.

Acteur Pilote

public : province Sud (DENV)
privé :

Acteurs contributeurs

publics :
privés :

Actions opérationnelles

Inscrire le massif au sein du code de l'environnement

Acteurs

Province Sud

Mesures environnementales associées

Aucune

Calendrier prévisionnel

Démarrage de l'action après approbation du PPF

Suivi et évaluation

Le suivi de cette action est réalisé par le pilote de l'action (animateur du PPF).

Indicateurs de résultats :

- Le massif du grand Sud est intégré au sein du Code de l'environnement

Coût

Sans objet

Financement

Sans objet

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer la PPF

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Action C-4 : Aménager des places à feu sur les zones à usage récréatif et les entretenir
Action C-5: Faire réaliser des travaux de débroussaillage autour des biens vulnérables
Action C-7 : Equiper les entrées de piste de barrière et assurer leur fonctionnement

Action C-7 : Equiper les entrées de piste de barrières et assurer leur fonctionnement

Priorité 1

Contexte

De nombreuses pistes permettent de pénétrer le massif. L'analyse de l'historique des incendies met en évidence qu'une majorité des incendies démarrent au bord de ces pistes. Le plan ORSEC impose qu'à partir du risque très élevé déterminé par la carte Prévifeu, les accès des véhicules motorisés aux massifs forestiers sensibles doivent être interdits et que la fermeture matérielle des pistes doit être assurée.

Aujourd'hui, sur le massif du grand Sud, seules quelques portions de pistes disposent de barrière qui sont fermées de façon permanente et qui n'ont pas un système de fermeture permettant l'ouverture rapide par des équipes de secours.

Suite à l'inscription au Code de l'Environnement des massifs forestiers sensibles au feu (dont le massif du grand Sud), le président d'assemblée de province pourra ordonner la fermeture de tout ou partie du massif lors des périodes à haut risque d'incendie.

Objectif

La fermeture des accès aux massifs lors de situation à haut risque (risque très élevé à extrême) comme cela est prévu dans le plan ORSEC vise à réduire les départs de feu et aussi à faciliter les interventions des équipes de secours. Il est nécessaire d'équiper les entrées de piste de barrières avec des systèmes d'ouverture universelle.

Cette mesure portera en priorité sur les secteurs sousmis à un risque élevé d'incendie (cf rapport de Diagnostic).

Acteur Pilote

public : province Sud (animateur)
privé :

Acteurs contributeurs

publics : province sud, CIS de Yaté et Mont Dore, DSCGR, gendarmerie, police municipale
privés : Sud-Forêt

Actions opérationnelles

Réaliser une étude technique sur le terrain et définir les maîtres d'ouvrage pour chaque piste à équiper

Mettre en place des barrières équipées de système de fermeture par clé pompiers, réalisation des ouvrages annexes et pose de signalétique
Déplacement des barrières existantes et équipement avec des systèmes de fermeture par clés pompiers

Définir le protocole et la chaîne de responsabilité entre acteurs pour assurer la fermeture des accès

Organiser la répression et verbaliser les contrevenants

Acteurs

Animateur du PPF

Sud-Forêt , province Sud

Animateur du PPF

Polices municipale et gendarmerie

Mesures environnementales associées

aucune

Calendrier prévisionnel

2019 : Recensement des besoins, réalisation des études techniques, recherche de financement,
2019 : Définition de la chaîne d'acteurs et des modalités de fermeture des barrières
2020 : Equipement des secteurs de Champ de Bataille et de La capture / refuge
2021 : Equipement des autres pistes sur les sites à fort risque d'incendie
2022-2023 : Equipement de toutes les pistes du massif

Suivi et évaluation

le suivi sera assuré par le pilote de l'action (animateur du PPF).

Indicateurs de moyens :

- moyens financiers alloués à la mise en place des barrières
- moyens humains et financiers alloués au fonctionnement du dispositif (fermeture lors des période à risque élevé et extrême)

Indicateurs de résultats :

- nombre de barrières mises en place
- activation efficace du dispositif
- diminution du nombre de départs de feu dans les secteurs équipés

Coût

Réalisation des études techniques et équipement des sites prioritaires

Champ de bataille : 2 barrières : 2 M F CFP

La Capture / refuge Néocallitropsis : 1 barrière : 1 M F CFP

Financement

Province Sud

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action C-6 : Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l'environnement de la province Sud

Action C-8 : Etudier et tester l'utilisation de plantes résistantes au feu pour créer des pares-feux naturels autour des plantations

Priorité 3

Contexte

Les plantations sont très souvent touchées par des incendies (Champ de Bataille, Bois du Sud) qui démarrent soit des plantations, soit de parcelles hors des plantations. Des pistes en bordure de ces plantations peuvent permettre de jouer le rôle de pares-feux mais leur entretien reste très coûteux.

En métropole, l'introduction de plantes tels que la vigne ou l'olivier ont permis de créer des pares-feux naturels. Cette technique pourrait être testée sur le massif avec des espèces adaptées.

Objectif

Cette technique de création de coupure de feu naturelle vise à limiter la progression des feux et donc à préserver les plantations et les milieux naturels.

Acteur Pilote

public :
privé : SAEM Sud-forêt

Acteurs contributeurs

publics : UNC, IRD, IAC, CNRS
privés : WWF

Actions opérationnelles

Recherche d'acteurs contributeurs et de financements
Lancement des études et définition des espèces à tester
Réalisation de plantations tests
Réalisation des suivis

Acteurs

Sud-Forêt
WWF, Université, IRD
Sud-Forêt
Université, IRD, Sud-Forêt

Mesures environnementales associées

La zone choisie pour tester les plantations devra être indemne de toutes espèces à protéger. Une reconnaissance préalable sera faite pour le vérifier.

Calendrier prévisionnel

Démarrage de l'action après approbation du PPF
2019 : Recherche de financements et lancement des études
2020 : Réalisation de plantations tests

Suivi et évaluation

Le suivi sera assuré par le pilote de l'action (Sud-forêt).

Indicateurs de moyens :

- moyens financiers alloués aux études et à la réalisation des plantations tests

Indicateurs de résultats :

- les plantes « parefeux » sont identifiées et testées
- la propagation des feux est ralentie sur les parcelles tests

Un bilan annuel de cette action sera produit au pilote du PPF.

Coût

Etude : 500 000 F CFP

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

--

Financement

Sud Forêt

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action C-9 : Mettre en place des mesures préventives pour la gestion de la sécurité des personnes lors d'incendies

Priorité 1

Contexte

Le massif est fréquenté par des promeneurs, des vététistes, des randonneurs et des touristes venus du Grand Nouméa notamment. Une partie de ces touristes campe au niveau des zones aménagées de Netcha ou Bois du Sud, et bivouaquent au niveau des différents refuges positionnés le long du GR.

Un recensement des DZ utilisables et potentiellement utilisables pour les secours aux personnes a déjà été mené par la direction de la jeunesse et des sports.

Objectif

L'objectif de cette action est de mettre à disposition les utilisateurs des sentiers, pistes VTT et aires de camping les informations relatives à la conduite à tenir en cas d'incendie.

Acteur Pilote

public : province Sud (animateur)
privé :

Acteurs contributeurs

publics : province Sud, DSCGR
privés : professionnels du tourisme, gestionnaires des AGDR

Actions opérationnelles

Réaliser des plans de secours et d'évacuation au niveau des campings , mettre en place la signalétique, réaliser des exercices de simulation d'incendie

Positionner au niveau du refuge, sur les pistes VTT et le GR des points de regroupement et mettre en place la signalétique adaptée, mettre à jour les documents touristiques existants en y intégrant ces informations

Mise à disposition des données géolocalisées des différents circuits pour intégration à l'outil opérationnel de la DSCGR

Acteurs

province Sud, DSCGR

province Sud

province Sud

Mesures environnementales associées

Aucune

Calendrier prévisionnel

Réalisation dès l'approbation du PPF

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'animateur du PPF.

Indicateurs de résultats :

- campings équipés de plan d'évacuation
- points de regroupement mis en place au niveau des refuges et pistes de randonnées et de VTT
- Intégration des points de regroupement et des consignes d'évacuation dans les documents touristiques
- nombre de simulations incendies réalisées

L'évaluation portera sur la réalisation des actions prévues et les difficultés rencontrées.

Projet RESCCUE – L5.4. Plan de Protection des Forêts contre le Feu
Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Coût
Signalétique et mise à jour des documents touristiques : 1 000 000 F CFP Réalisation des plans de secours et d'évacuation des sites: 1 000 000 F CFP
Financement
Autofinancement
Liens avec d'autres actions
Action A-1 : Piloter et animer le PPF Action C-1-3 : Réaliser des actions de communication et d'information

Action D-1 : Assurer une réponse rapide sur feu naissant

Priorité 1

Contexte

Le diagnostic a mis évidence les difficultés pour les équipes de secours d'intervenir sur des feux naissants du fait des distances importantes entre les centres de secours et le massif induisant des temps d'intervention très longs (toujours supérieurs à 1 heure). De plus, les moyens de lutte terrestre limités et les difficultés du terrain rendent difficiles la lutte sur des feux établis. Pour rappel, ¾ des feux observés sur le massif ont une superficie de plus de 100 ha.

La commune du Mont-Dore dans le cadre de l'élaboration de son plan grand Sud a pour projet de mettre en place un réseau de détection précoce et réponse rapide pour les feux de forêt. L'action C-2 propose d'intégrer le massif du grand Sud dans sa totalité (y compris périmètre de la commune de Yaté) sous la surveillance de ce réseau.

Outre la sensibilisation des populations, ce réseau est également destiné à amener une réponse rapide à tout départ de feu détecté. En effet, plusieurs acteurs qui pourraient être impliqués dans la surveillance (CIS, agents de Sud-Forêt, personnel de Vale-NC) sont à la fois formés pour agir sur feux naissants et équipés de véhicules armés (CCFL ou CCFM). Ils peuvent donc d'ores et déjà apporter une réponse rapide sur les départs de feu.

La commune du Mont-Dore souhaiterait également pouvoir être en mesure de prépositionner un CCFL sur le grand Sud afin d'être en mesure d'agir rapidement sur les signalements de départ de feu. Pour cela la commune se voit dans l'obligation de mobiliser quotidiennement deux sapeurs pompiers supplémentaires lors des journées à risque (soit environ 45 jours par SAFF). Cette mobilisation supplémentaire l'oblige à rechercher des financements pour être en mesure d'assurer le paiement des vacances de ce personnel. Le CCFL serait mis à disposition par la commune.

Aujourd'hui la commune du Mont-Dore prévoit de réunir les différents acteurs en amont de la SAFF 2018 pour (i) : s'assurer de la coopération et implication de l'ensemble des acteurs et (ii) : définir les modalités d'engagement de chacun au sein de ce réseau.

Le présent PPF envisage donc d'intégrer le massif au sein de ce réseau. Il est en effet primordial que le massif puisse disposer de ce dispositif afin que les feux puissent être rapidement détectés, traités et si possible massivement au stade de feu naissant.

Le massif s'étendant sur plusieurs communes (Yaté et Mont-Dore), la province Sud en tant que pilote du PPF pourra appuyer la commune du Mont-Dore dans son effort d'élaboration et de mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

Cet appui passera notamment par un accompagnement de la commune du Mont-Dore pour veiller à ce que le massif soit couvert par un dispositif de réponse rapide permettant une réponse aussi massive que possible.

Objectif

L'objectif général de cette action est d'accompagner et appuyer la commune du Mont-Dore dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle du réseau de surveillance et de réponse rapide du plan grand Sud intégrant le massif.

Actions opérationnelles

Cette action se scindera en 2 sous actions que sont :

La sous action D-1-1 : Faciliter le travail de la commune du Mont-Dore auprès des différents acteurs pour leur intégration et intervention au sein du réseau

La sous action D-1-2 : Assurer la participation active de la province Sud dans l'opérationnalisation de ce réseau

Sous action D-1-1 : Faciliter le travail de la commune du Mont-Dore auprès des différents acteurs pour leur intégration et intervention au sein du réseau	Priorité 1
--	-------------------

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : Communes Mont-Dore et Yaté, CIS Mont-Dore et Yaté, gendarmeries, DSCGR privés : Sud Forêt, Vale-NC

Actions opérationnelles	Acteurs
<p>Veiller à ce que le massif soit couvert par le dispositif de réponse rapide chaque année</p> <p>Accompagner la commune du Mont-Dore dans les réunions multilatérales ou bilatérales avec les différents acteurs pour s'assurer de leur collaboration pour réponse rapide au sein de ce réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • discuter avec le RIMAP de ses possibilités d'actions pour la lutte en plus de son action de surveillance et formaliser celles-ci • discuter avec Sud-Forêt des possibilités de déployer ses 2 CCFL sur le grand Sud durant la SAFF en dehors des tournées d'ores et déjà effectuées le week end et formaliser celles-ci. • discuter avec Vale-NC des possibilités de déployer des moyens (CCFM et hommes) pour interventions sur des feux et formaliser celles-ci • Discuter et formaliser les modalités d'engagement du CIS de Yaté • Informer la gendarmerie nationale du dispositif afin qu'elle puisse agir en conséquence pour la sécurisation des lieux et les enquêtes <p>Accompagner la commune du Mont-Dore et les acteurs pour la définition des modalités de leurs interventions respectives et pérennisation de leurs participations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moyens mis à disposition (quoi, combien de temps) • placement sous la coordination du responsable du réseau (commune du Mont-Dore) • conventionnement de manière pluriannuelle avec la commune et/ou province <p>Formation/recyclage du personnel chargé de la surveillance et de l'intervention sur feux naissants</p> <p>Accompagner la commune du Mont-Dore dans les discussions avec la DSCGR pour l'articulation de ce nouveau dispositif avec le dispositif opérationnel FDF notamment pour :</p>	<p>Animateur PPF, province Sud, commune du Mont-Dore</p> <p>Animateur PPF, province Sud, commune du Mont-Dore</p> <p>Animateur PPF, province Sud, commune du Mont-Dore</p> <p>Animateur PPF, province Sud, commune du Mont-Dore, DSCGR</p>

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

<ul style="list-style-type: none"> définition de critères partagés pour l'engagement rapide de moyens au sol supplémentaires pour traiter rapidement les feux qui ne pourraient être circonscrits par les moyens dont dispose le réseau définition de critères partagés pour l'engagement rapide de moyens HBE pour traiter rapidement les feux qui ne pourraient être circonscrits par les moyens au sol uniquement 	
--	--

Calendrier prévisionnel

2018 : Réunion avec les acteurs pour définir les modalités de conventionnement
SAFF 2018 : Mise en œuvre du dispositif

Suivi et évaluation

Le suivi de cette action sera assuré par le pilote de l'action (Animateur du PPF, province Sud dans l'attente)

Indicateurs de moyens :

- nombre de réunions auxquelles la province Sud et l'animateur ont participé

Indicateurs de résultats :

- nombre d'acteurs impliqués dans le réseau de réponse rapide
- nombre de conventions passées
- définition des critères partagés pour l'engagement des HBE
- nombre de feux maîtrisés au stade de feu naissant
- Evolution des surfaces brûlées

Bilan annuel disponible au 31/03 de l'année n+1.

Coût

En régie

Financement

En régie

- Salaire des pompiers Mont-Dore supplémentaires pour assurer dispositif : subvention provinciale
- implication des acteurs privés au travers le mécanisme de compensation si les mesures DFCI sont jugées éligibles par la province Sud (peut faciliter l'implication et mise à disposition de moyens par ces acteurs)

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : piloter et animer le PPF

Action C-2 : Renforcer et coordonner les actions de surveillance

Action D-1-2 : Assurer l'intégration du réseau de détection précoce et réponse rapide du grand Sud au sein du dispositif opérationnel FDF de la DSCGR

Action D-1-2 : Assurer la participation active de la province Sud dans l'opérationnalisation de ce réseau

Priorité 1

Contexte

Le massif regroupe les intérêts environnementaux, mais également économiques de la province Sud. Outre son soutien à la commune du Mont-Dore pour l'aider à obtenir l'engagement de l'ensemble des acteurs au sein de ce réseau, il est primordial que la province elle-même y participe activement en mettant à disposition les moyens dont elle dispose pour la lutte ou en soutenant financièrement la commune pour déployer des moyens de lutte rapide.

Objectif

L'objectif de cette action est l'implication de la province dans l'opérationnalisation du réseau de détection précoce et la réponse rapide auprès de la commune du Mont-Dore.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : province Sud, Communes de Mont-Dore privés :

Actions opérationnelles	Acteurs
Mettre à disposition pour la lutte rapide les équipes et les moyens du PPRB selon des modalités prédéfinies à l'avance	Commune du Mont-Dore, province Sud
Mettre à disposition les moyens hélicoptés de la province Sud pour la dépose de matériel et d'hommes dans le cadre d'une réponse rapide, selon des modalités prédéfinies à l'avance	Commune du Mont-Dore, province Sud
Soutenir financièrement le déploiement d'une patrouille de réponse rapide composé de pompiers du CIS Mont-Dore (Subvention province-commune)	Commune du Mont-Dore, province Sud
Appuis de l'animateur du PPF au coordinateur de la commune du Mont-Dore pour le suivi des documents (conventions, CR de mission, bilans,...)	Animateur PPF
Etablir une convention pluriannuelle de soutien opérationnel intégrant les points précédants entre la province Sud et la commune du Mont-Dore	Commune du Mont-Dore, province Sud

Mesures environnementales associées

Aucune

Calendrier prévisionnel

2018 : Réunions province Sud/commune du Mont-Dore pour définir les modalités d'engagement de la province et conventionner
2018 : SAFF première année d'opérationnalisation

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (animateur PPF)

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

L'évaluation portera sur :

Indicateurs de moyens :

- implication de la province Sud pour l'établissement des modalités de mise à disposition de ces moyens
- nombre de jours d'assistance de l'animateur à la commune

Indicateurs de résultats :

- les moyens humains et matériels de la province Sud sont impliqués dans le dispositif de réponse rapide
- le soutien financier de la province est opérationnel
- la convention de soutien pluriannuelle entre la province et la commune est signée
- la superficie totale brûlée en regard du nombre de départs de feu signalés a diminué

Coût

Soutien financier de la province Sud pour salaire des pompiers Mont-Dore supplémentaires pour assurer le dispositif : 1 500 000 F CFP/SAFF

Mise à disposition de l'animateur du PPF

Mise à disposition des moyens de lutte du PPRB

Mise à disposition de moyens aériens pour la dépose de matériel et d'hommes

Financement

Subvention provinciale vers commune du Mont-Dore

Liens avec d'autres actions

Fiche A-1 : Piloter et animer le PPF

Action A-2 : Développer des documents stratégiques coordonnés

Fiche C-2 : Renforcer et coordonner les actions de surveillance

Action D-1-1 : Organisation de l'ensemble des moyens de lutte au sol du réseau de réponse rapide

Action D-2 : Augmenter le volume d’eau disponible pour la lutte sur le massif	
--	--

Contexte

Lors du diagnostic, les points d’eau naturels utilisables par les engins de secours terrestres et les hélicoptères ainsi que les poteaux incendie ont été recensés.

Certains secteurs accessibles du massif ne sont pas équipés de points d’eau .

Objectif

Travailler sur le renforcement du volume d’eau disponible pour la lutte terrestre permettrait de limiter l’extension des feux dans des zones vulnérables.

Actions opérationnelles	Acteurs
--------------------------------	----------------

Cette action se scindera en 3 sous-actions que sont :

- Sous-action D-2-1: Aménager les abords des points d’eau naturels et les citernes existantes et les entretenir
- Sous-action D-2-2: Vérifier le fonctionnement des poteaux incendie et en installer de nouveaux
- Sous-action D-2-3 : Equiper le massif de citernes

Sous-action D-2-1 : Aménager les abords des points d'eau naturels et les citernes et les entretenir

Priorité 1

Contexte

Il existe plusieurs points d'eau naturels répartis sur le massif. Du fait de leur situation en bordure des voies carrossables, ils sont très intéressants pour la lutte contre les incendies. Nous n'avons aujourd'hui pas d'information sur la capacité de ces points d'eau et les zones de prélèvement demandent à être aménagées et entretenues pour faciliter les opérations de ravitaillement en eau lors de la lutte.

La province Sud doit installer en 2018 deux citernes de 30 m³ à La Capture et Cap N'Dua.

Objectif

L'objectif de cette action est, d'une part, d'aménager devant les points d'eau (points d'eau naturels et citernes), des plateformes de stationnement et de prélèvement et de les entretenir régulièrement et d'autre part de faire réaliser une étude pour déterminer les volumes des points d'eau naturels en période d'étiage. Cette information apparaîtra sur le panneau de signalétique des points d'eau et dans l'atlas DFCI .

Acteur Pilote

public : province Sud (DENV)
privé :

Acteurs contributeurs

publics : DSCGR, CIS Mont Dore et Yaté
privés : Sud Forêt

Actions opérationnelles

Définir un maître d'ouvrage

Réaliser une étude technique sur chaque point d'eau recensé pour définir les travaux d'aménagement à réaliser (aire d'aspiration et de stationnement) et chiffrer les volumes disponibles dans chaque point d'eau durant la SAFF

Réaliser les travaux d'aménagement et assurer l'entretien

Vérifier l'état de ces points d'eau avant chaque SAFF

Acteurs

Province Sud, CIS Yaté et Mont Dore

Maître d'ouvrage désigné

Maître d'ouvrage désigné

CIS Yaté et Mont Dore

Mesures environnementales associées

Les travaux envisagés auront un impact très faible sur le milieu dans la mesure où les emprises des aires d'aspiration et de stationnement existent déjà et demandent seulement des aménagements à priori restreints. Si l'étude technique révèle la nécessité de faire des travaux conséquents pouvant impacter le milieu naturel , une reconnaissance environnementale devra être engagée pour vérifier l'absence d'espèces protégées sur la zone concernée. Les travaux devront tenir compte des préconisations faites.

Calendrier prévisionnel

2019 : Réalisation de l'étude et recherche de financements

A partir de 2020 : Réalisation des travaux d'aménagement

Suivi et évaluation

Le suivi sera assuré par le pilote de l'action (province Sud) .

Indicateurs de résultats :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• nombre de points d'eau aménagés et opérationnels pour la lutte |
|--|

Coût

Aménagement des points de prélèvement des points d'eau naturels : 9 points d'eau dont 4 faciles d'accès (piste des lacs Sud): 300 000 F CFP/points d'eau
--

Financement

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF Action D-1 : Faciliter la réponse rapide sur feux naissants Action D-4 : Mettre en place une signalétique Action D-5: Améliorer et enrichir l'atlas DFCI

Action D-2-2 : Vérifier le fonctionnement des poteaux incendie et en installer de nouveaux

Priorité 1

Contexte

Il existe sur le massif deux poteaux incendie situés sur la RM 10, l'un à l'entrée de l'AGDR de Netcha et l'autre à l'entrée de la piste du belvédère des chutes La Madeleine.

Le système d'alimentation de ces poteaux n'est pas connu, mais il semble qu'ils soient alimentés par la canalisation Vale-NC qui part du lac de Yaté pour desservir l'usine de Goro.

Durant la phase diagnostic, aucune reconnaissance n'a pu être faite pour savoir si ces équipements sont fonctionnels. De tels équipements, s'ils sont fonctionnels, sont très intéressants pour défendre le massif car ils permettent de renforcer considérablement et à moindre frais, la ressource en eau pour la lutte auprès d'enjeux importants (plantations et camping de Netcha notamment).

Objectif

L'objectif de cette action est de renforcer la réserve en eau disponible sur le massif en installant de nouveaux poteaux incendie sur la route municipale centrale (RM 10 et RM 12).

Acteur Pilote

public : animateur du PPF
privé :

Acteurs contributeurs

publics : province Sud, CIS mont Dore et Yaté
privés : Vale-NC

Actions opérationnelles

Vérifier le fonctionnement des poteaux existants et de leur système d'alimentation
Se rapprocher de Vale-NC pour connaître les modalités d'utilisation des ces poteaux
Remettre éventuellement en état les poteaux
Réaliser une étude sur la possibilité de piquage sur la canalisation Vale-NC
Installer de nouveaux poteaux aux endroits stratégiques (3 ou 4 poteaux le long de la route) et aménager les aires d'alimentation

Acteurs

CIS Mont Dore / province Sud et Vale- NC
Province Sud, Vale-NC

Vale-NC
Vale-NC

Province Sud, Vale-NC

Mesures environnementales associées

Cette action aura un impact faible sur la biodiversité car ces poteaux seront installés au bord de la route. Le site d'implantation du poteau et de la place de stationnement seront toutefois au préalable reconnus pour vérifier l'absence d'espèces protégées.

Calendrier prévisionnel

2018 : Vérification des poteaux
2019 : Recherche de financements
2020 : Installation de nouveaux poteaux

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (animateur du PPF) .

Indicateurs de résultats :

- renseignement sur la fonctionnalité et modalités d'utilisation de ces poteaux connus

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• possibilité d'ajouter des poteaux sur cette canalisation connue• si possible nombre de poteaux ajoutés |
|---|

Coût

Installation de 3 nouveaux poteaux : 1 000 000 F CFP/poteau

Financement

Province Sud

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF Action D-1 : Faciliter les interventions sur feux naissants Action D-4 : Mettre en place une signalétique Action D-5 : Améliorer et enrichir l'atlas DFCI
--

Action D-2-3 : Equiper le massif de citernes	Priorité 2
---	-------------------

Contexte
Certains secteurs à proximité d'enjeux et soumis à un risque fort d'incendie sont accessibles par des pistes mais ne peuvent être défendus car il n'y a pas de points d'eau accessibles à proximité.

Objectif
L'objectif de cette action est d'installer des citernes (volume max 30 m ³) dans trois secteurs reconnus vulnérables :
<ul style="list-style-type: none"> - Bout de la piste de Creek Pernod Nord pour défendre la réserve de Forêt Cachée - Bout de la piste de Creek Pernod Sud pour défendre la réserve de Pic du Pin, versant Nord - A proximité du refuge de Néocallitropsis pour défendre ce bien et se rapprocher de la réserve de Pic du Pin versant Sud
<i>Les caractéristiques des ouvrages sont données en annexe 3 de ce rapport.</i>

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (DENV)	publics : CIS Yaté et Mont Dore
privé :	privés :

Actions opérationnelles	Acteurs
Définir un maître d'ouvrage	CIS Mont Dore et Yaté et province Sud
Réaliser les études techniques nécessaires et définir un maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage désigné
Lancer les consultations et faire installer les citernes et aménager les ouvrages annexes (plateforme d'alimentation + accès citerne)	
Entretien ces ouvrages	

Mesures environnementales associées
Afin de limiter les impacts sur la biodiversité, une reconnaissance environnementale sera réalisée lors de la phase étude du projet afin de déterminer le site d'implantation le moins impactant pour le milieu et les principes de réalisation à adopter pour réduire les impacts. Les travaux devront tenir compte des préconisations données.

Calendrier prévisionnel
2020 : Réalisation des études
2021 : Recherche de financements et lancement des consultations
A partir de 2022 : Installation des citernes

Suivi et évaluation
Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (province Sud).
Indicateurs de moyens :
<ul style="list-style-type: none"> • moyens financiers alloués à la mise en œuvre des cuves

Indicateurs de résultats :

- citernes posées et opérationnelles
- diminution des surfaces brûlées dans les secteurs concernés par les cuves ajoutées

Coût

Installation de 3 citernes : 7 000 000 F CFP (citerne + installation)

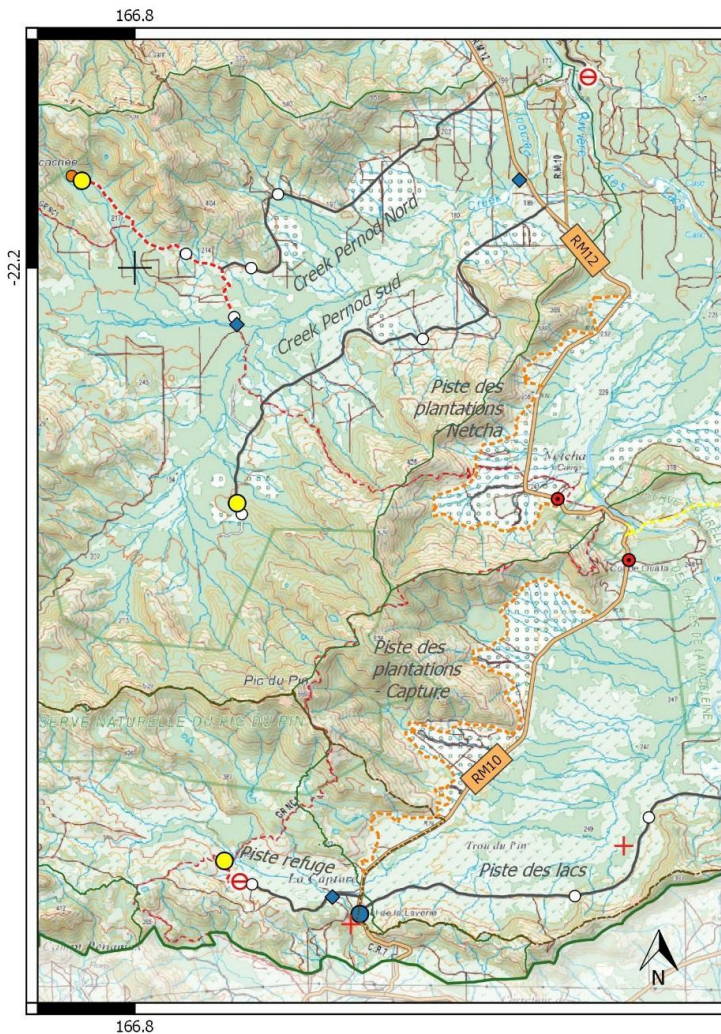
Financement

Province Sud

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF
 Action D-1 : Faciliter les interventions sur feux naissants
 Action D-4 : Mettre en place une signalétique
 Action D-5 : Améliorer et enrichir l'atlas DFCI

Positionnement envisagé pour les 3 citernes supplémentaires (jaune)



Légende

- Routes revêtues
- Piste utilisable DFCI
- Pistes à réhabiliter :
 - - - - - Priorité 1
 - - - - - Priorité 2
 - - - - - Priorité 3
- ⊖ Barrière
- Aire de retournement
- Aire de retournement à aménager
- Citerne DFCI prévue
- Citerne DFCI à prévoir
- ◆ Point d'eau naturel accessible
- Poteau incendie

Sources: Relevés terrain, Sécurité Civile (Gouvernement de Nouvelle Calédonie), Province Sud, SAEM Sud Forêt.

Fond topographique DITTT Portail Georep
 Projection: RGNC91-93, unités degrés décimaux

Réalisation ONF International/
 Bioeko



Action D-3 : Remettre en état les pistes existantes

Priorité 1 à 3

Contexte

Cinquante kilomètres de pistes carrossables ont été reconnus sur le massif forestier lors de la phase de diagnostic. Certaines demandent à être confortées pour être opérationnelles pour la lutte et la surveillance.

Les deux branches de la partie terminale de la piste de Creek Pernod Nord (L= 3 km) qui permettent la défense de la réserve de Forêt Cachée sont très érodées et difficilement praticables.

La partie terminale de la piste d'accès au refuge de Néocallitropsis (environ 500m) est aussi très érodée, ne permettant pas le passage de véhicule 4X4 léger et de camions.

Outre leur intérêt pour la DFCI, ces deux pistes sont aussi intéressantes pour le secours aux personnes puisqu'elles passent à côté du GR et des pistes VTT.

Les pistes qui ceignent les plantations de La capture et de Netcha sont intéressantes car elles permettent de limiter la propagation des feux. Elles sont praticables en véhicule 4X4 léger mais sont parfois très étroites et embroussaillées, ne permettant pas le passage de CCFM. Sur ces pistes, certains passages de ravines demandent aussi à être réaménagés.

La piste reliant la Fausse Yaté à la Plaine des Lacs demande également à être réhabilitée sur toute sa longueur (3 branches) avec notamment la reprise des traversées de la rivière des Lacs.

Objectif

L'objectif de cette action est d'améliorer la bande de roulement des pistes, de les élargir (largeur 4 m) pour le passage des CCFM et d'assurer la gestion des eaux de surface pour pouvoir mener une lutte efficace et sécurisée par tous les temps.

Le degré de priorité est donnée en fonction du niveau de risque du secteur desservi.

- Priorité 1 : Creek Pernod Nord (2 branches) et du refuge, longueur totale : 3,5 km ,
- Priorité 2 : Bordure des plantations de Netcha et La Capture, longueur totale : 15 km
- Priorité 3 : piste de Fausse Yaté- plaine des Lacs Nord, longueur totale : 21 km

Les pistes sont reportées sur les cartes en annexe 2.

Les principes d'aménagement de ces pistes sont données an annexe 3 de ce rapport.

Nom de la piste/ Priorité	Acteur pilote	Acteurs contributeurs
Creek Pernod Nord	Gouvernement	province Sud, Commune de Yaté
Le refuge	province Sud (présence du refuge)	Gouvernement, Commune de Mont Dore
Pistes des Plantations	Sud Forêt	province Sud, Gouvernement
Piste de Fausse Yaté- Plaine des Lacs Nord	Gouvernement	province Sud, commune de Yaté

Mesures environnementales associées

Il n'est pas souhaité d'ouvrir de nouvelle piste sur le massif. Les travaux préconisés consistent uniquement à élargir ou réaménager les bandes de roulement de pistes existantes et d'ouvrir des surlargeurs sur certains secteurs pour réaliser des places de croisement ou de retournement.

Ces travaux devront être précédés d'une reconnaissance des milieux afin de ne pas mettre en péril des espèces rares et/ou protégées.

Concernant le réaménagement des radiers pour la passage de la rivière des lacs, une étude devra

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

être réalisée afin de vérifier que les travaux prévus ne perturbent pas le milieu.
Les travaux seront réalisées en tenant compte des préconisations données dans ces études.

Actions opérationnelles/ piste Creek Pernod	Acteurs
Définir un maître d'ouvrage	Gouvernement, province Sud, commune de Yaté
Réaliser l'étude technique et une reconnaissance environnementale Monter le dossier de demande de subvention, les demandes d'autorisations nécessaires et les dossiers de consultation Faire réaliser les travaux pour la remise en état de la bande de roulement l'ouverture de fossés latéraux et l'aménagement des places de retournement Assurer l'entretien des ouvrages	Maître d'ouvrage de l'opération Province Sud

Calendrier prévisionnel

2019 : recherche du maître d'ouvrage, réalisation de l'étude et montage du dossier de subvention et de consultation des entreprises
2020 : réalisation des travaux

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (DSCGR) .

Indicateurs de résultats :

- linéaire de piste remise en état
- diminution des surfaces brûlées dans le secteur concerné par la piste

Coût

piste : coût / km : 1 500 000 XPF soit pour 3 km : 4 500 000 XPF
aire de retournement : 750 000 XPF soit pour les 2 prévues : 1 500 000 XPF

Financement

Actions opérationnelles/ Piste du Refuge	Acteurs
Définition d'un maître d'ouvrage	Gouvernement, province Sud, commune de Mont Dore
Réaliser l'étude technique et une reconnaissance environnementale Monter le dossier de demande de subvention, les demandes d'autorisation nécessaires et les dossiers de consultation Réaliser les travaux pour la remise en état de la bande de roulement, l'ouverture de fossés latéraux et l'aménagement d'une place de retournement en bout de la piste Assurer l'entretien	Maître d'ouvrage désigné Province Sud

Calendrier prévisionnel

2019 : recherche du maître d'ouvrage, réalisation de l'étude et montage du dossier de subvention et de consultation des entreprises
2020 : réalisation des travaux

Suivi et évaluation
Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (DENV/DEFE) . Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> • linéaire de piste remise en état • diminution des surfaces brûlées dans le secteur concerné par la piste

Coût
piste : coût / km : 1 500 000 XPF soit pour 0,5 km : 750 000 XPF 1 aire de retournement : 750 000 XPF

Financement

Actions opérationnelles / Pistes des plantations	Acteurs
Réaliser l'étude technique et les reconnaissances environnementales Monter le dossier de demande de subvention, le dossier de demandes d'autorisation nécessaire et les dossiers de consultation, (le maître d'ouvrage sera Sud Forêt) Faire réaliser les travaux d'élargissement , d'aménagement des passages des ravines et des places de croisement et des places de retournement Assurer l'entretien	Sud Forêt, province Sud Sud Forêt

Calendrier prévisionnel
2020 : Réalisation de l'étude et montage des dossiers de subvention et de consultation 2021 et 2022 : Réalisation des travaux sur les 2 pistes

Suivi et évaluation
Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (Sud Forêt) . Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> • linéaire de piste remise en état • diminution des surfaces brûlées dans le secteur concerné par les pistes

Coût
piste : coût / km : 1 500 000 XPF soit pour 0,5 km : 750 000 XPF aire de retournement : 750 000 XPF

Financement

Massif forestier du grand Sud : Plan d'actions

Actions opérationnelles/ Piste de Fausse Yaté-Plaine des Lacs Nord	Acteurs
<p>Définir un maître d'ouvrage</p> <p>Réaliser les études techniques et environnementales et les demandes d'autorisation nécessaires</p> <p>Monter les dossiers de demande de subvention de consultation</p> <p>Réaliser les travaux de remise en état de la bande de roulement, et d'aménagement des radiers de la rivière des Lacs et de fossés latéraux et aménager des places de retournement et de croisement</p> <p>Assurer l'entretien</p>	<p>Gouvernement, province Sud, commune de Mont Dore</p> <p>Maître d'ouvrage de l'opération</p> <p>province Sud</p>

Calendrier prévisionnel
<p>2020 : Réaliser des études et demande de subvention</p> <p>2020/2021 : Remise en état de la piste sur toute sa longueur (21 km)</p>

Suivi et évaluation
<p>Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (DSCGR) .</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • linéaire de piste remis en état • diminution des surfaces brûlées dans le secteur concerné par la piste.

Coût
<p>Piste coût /km : 1 500 000 XFP soit pour 21 km : 31 500 000 XFP</p> <p>Aménagement des radiers :</p> <p>1 aire de retournement : 750 000 XPF</p>

Financement

Liens avec d'autres actions
<p>Action A-1 : Piloter et animer le PPF</p> <p>Action D-1 : Faciliter les interventions sur feux naissants</p> <p>Action D-4 : Mettre en place une signalétique</p> <p>Action D-5 : Améliorer et enrichir l'atlas DFCl</p>

Action D-4 : Mettre en place une signalétique DFCI sur le massif

Priorité 1

Contexte

Il existe beaucoup d'équipements utilisables pour la surveillance et la lutte contre les incendies. Par contre, ces équipements ne sont pas signalés sur le terrain. Cette signalétique permet un meilleur repérage sur le terrain pour les équipes locales mais surtout aussi lors de la demande de renforts extérieurs .

Objectif

L'objectif de cette mesure est d'être plus efficace dans les actions de lutte en facilitant les repérages et les déplacements sur le massif des acteurs de la lutte, notamment ceux en provenance des autres communes (DSCGR, pompiers de Nouméa).

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : province Sud (animateur) privé :	publics : CIS Mont Dore et de Yaté, province Sud privés :

Actions opérationnelles	Acteurs
Définir une charte signalétique DFCI pour l'ensemble du territoire pour le repérage des pistes, points d'eau, citernes... et pour la signalétique directionnelle	DSCGR
Rechercher des financements et lancement des consultations des entreprises	Province Sud, Communes du Mont-Dore et Yaté
Faire mettre en place la signalétique et assurer le contrôle et l'entretien	Animateur du PPF et province Sud , communes Mont Dore et Yaté

Mesures environnementales associées

Impact faible, la signalétique sera mise en place sur des zones dénudées

Calendrier prévisionnel

2019 : Réalisation de la charte signalétique DFCI
2020 : Recherche de financements et consultation des entreprises
A partir de 2021 : Installation de la signalétique

Suivi et évaluation

Le suivi sera réalisé par le pilote de l'action (animateur du PPF).

Indicateurs de résultats :

- une signalétique DFCI est définie et mise en place sur le massif
- le déplacement/repérage par les acteurs de la lutte est facilité (enquête auprès de ces acteurs la dernière année du plan)
- Les temps d'intervention sont réduits
- les surfaces brûlées ont diminué

Coût
Installation signalitique (poteaux béton) : 5 000 000 F CFP
Financement
Liens avec d'autres actions
Action A-1 : Piloter et animer le PPF
Action D-1 : Faciliter les interventions sur feux naissants

Action D-5 : Améliorer et enrichir l'atlas DFCI

Priorité 1

Contexte

L'atlas DFCI est un document opérationnel clé pour la surveillance mais également pour la lutte. Ce document doit être commun à tous les acteurs publics et privés pour être un document opérationnel. Aujourd'hui, il existe un document mais celui-ci ne semble pas partagé par tous. D'autre part, il est nécessaire que celui-ci soit enrichi et mis à jour régulièrement.

Objectif

L'objectif de cette mesure est d'avoir un document unique et partagé avec des données complètes sur les équipements et leur état afin de faciliter la lutte. Il est nécessaire pour la coordination entre les acteurs présents sur le massif et ceux extérieurs pouvant intervenir ponctuellement lors d'évènements exceptionnels.

Acteur Pilote	Acteurs contributeurs
public : DSCGR privé :	publics : CIS Yaté et Mont Dore, province Sud privés : Sud-Forêt

Actions opérationnelles	Acteurs
Faire le recensement complet des ouvrages de défense existants et de leur état (pistes, points d'eau terrestres, points d'eau HBE, citernes, ...)	CIS Mont Dore et Yaté, Sud Forêt
Déterminer les enjeux environnementaux à défendre en priorité	Province Sud
Mettre à jour le document avec toutes les informations et le diffuser à tous les partenaires intervenants pour les opérations de surveillance et de la lutte	DSCGR
Faire vérifier chaque année, avant la SAFF, l'état des équipements	CIS de Mont Dore et Yaté
Mettre en place une fiche de renseignement et de modification des données à envoyer à la DSCGR	DSCGR
Remplir la fiche de renseignement et de modifications des données et envoyer à la DSCGR tous les ans	CIS Mont-Dore et Yaté
Mettre à jour le document chaque année et l'envoyer aux partenaires avant la SAFF	DSCGR

Mesures environnementales associées

Aucune

Calendrier prévisionnel

A partir de 2019 : document mis à jour chaque année avant la SAFF

Suivi et évaluation

Le suivi sera assuré par le pilote de l'action (DSCGR) .

Indicateurs de résultats :

- Atlas DFCI à jour
- nombre de mise à jour effectuée
- Atlas DFCI à jour possédé par chacun des acteurs de la lutte avant la SAFF

Coût

Impression fiche à jour et diffusion : 350 000 F CFP/an

Financement

autofinancement

Liens avec d'autres actions

Action A-1 : Piloter et animer le PPF

Action C-2 : Renforcer et coordonner les actions de surveillance durant la SAFF

Action D-1 : Structurer l'organisation de la lutte

CHAPITRE 5. Synthèse du plan d'actions

	Nom de l'action ou sous actions	Pilote	Priorité
	Piloter et animer le PPF	Province Sud	1
	Intégrer le PPF dans les autres documents stratégiques relatifs à la lutte contre les incendies	Province Sud	
	Améliorer et renseigner la base de données incendie	DSCGR	
	Etablir des RETEX systématiques sur les incendies impactant	DSCGR ou CIS	
	Réaliser des actions de sensibilisation auprès des populations locales	CIS	
	Réaliser des actions de sensibilisation auprès des usagers du massif provenant du Grand Nouméa ou d'ailleurs	Province Sud	
	Réaliser des actions de communication et d'information préventives	Animateur PPF	
	S'assurer du maintien et du renforcement de la répression	Animateur PPF	
	Soutenir la commune du Mont-Dore dans l'élaboration d'un réseau de détection précoce intégrant le massif dans sa totalité	Animateur PPF	
	Soutenir la commune du Mont-Dore dans l'opérationnalisation annuelle du réseau de détection précoce	Animateur PPF	
	Aménager des places à feu sécurisées sur les zones à usage récréatif	Animateur PPF	
	Intégrer le massif du grand Sud dans le code de l'environnement	Province Sud	
	Equiper les pistes de barrière et assurer leur fonctionnement	Province Sud	
	Mettre en place des mesures préventives pour la gestion des la sécurité des personnes lors d'incendie	Province Sud	
	Faciliter le travail de la commune du Mont-Dore auprès des différents acteurs pour leur intégration et intervention au sein du réseau	Animateur PPF	
	Assurer la participation active de la province dans l'opérationnalisation de ce réseau	Animateur PPF	
	Aménager les abords des points d'eau naturels et citernes et les entretenir	Gouvernement	
	Vérifier le bon fonctionnement des poteaux incendie et en installer de nouveau sur la canalisation Vale-NC	Province Sud	
	Remettre en état les pistes de Creek Pernod, du refuge et assurer leur entretien	Gouvernement	
	Mettre en place une signalétique DFCI sur le massif	Province Sud	
	Améliorer et enrichir l'atlas DFCI existant	DSCGR	
	Assurer la couverture téléphonique du massif	Gouvernement	2
	Faire réaliser des travaux de débroussaillage autour des biens vulnérables	Gouvernement	
	Equiper le massif de citernes	Province Sud	
	Remettre en état les pistes des plantations et assurer leur entretien	Sud-Forêt	
	Etudier l'introduction de plantes résistantes au feu pour créer des pares feux naturels autour des plantations	Sud-forêt	3
	Remettre en état la piste Fausse Yaté- plaine des lacs Sud et	Gouvernement	

	assurer son entretien		
--	-----------------------	--	--

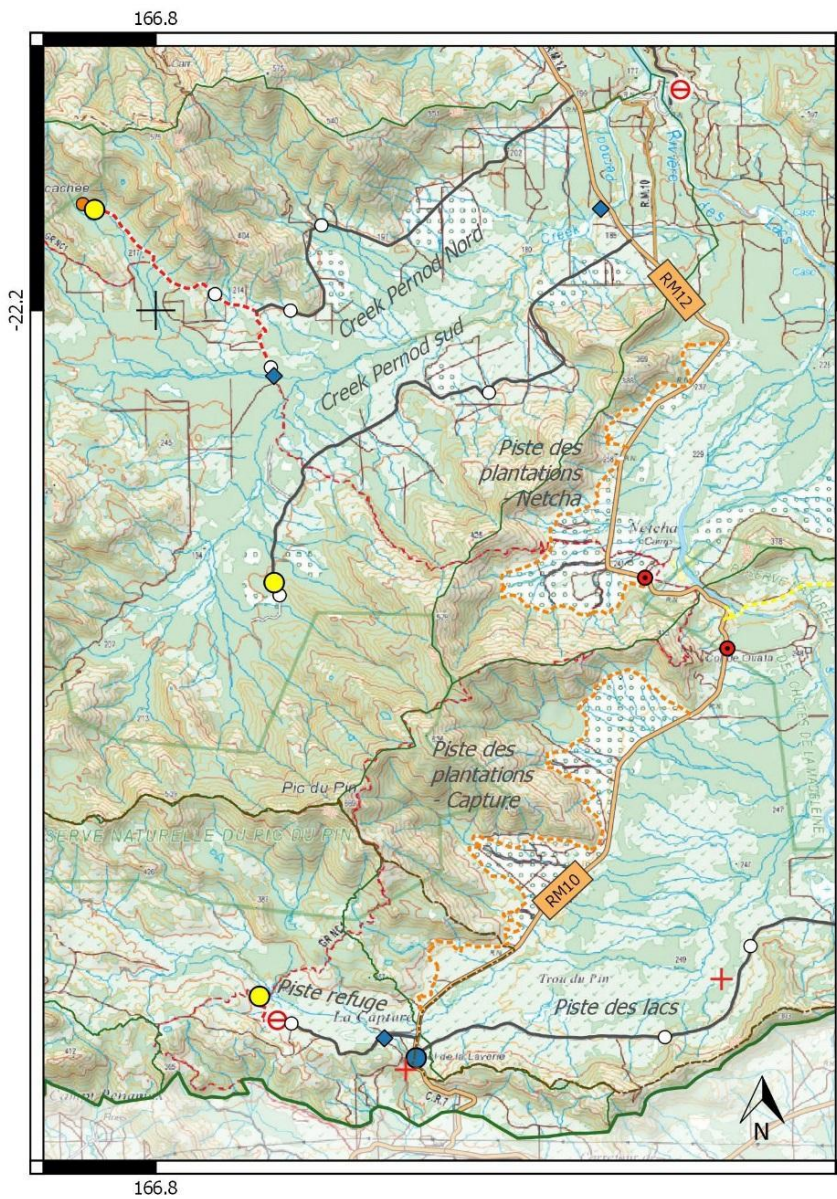
ANNEXE 1 : Fiche relevé incendie

FICHE incendie
Date (s):
Localisation : carte ou point GPS
Surface incendiée (mesurée ou estimée)
Biens impactés :
Type de végétation :
Origines du feu :
Conditions météo :
Type de signalement :
Heure de signalement :
Heure d'extinction :
Temps pour l'arrivée des premières équipes de secours sur site depuis signalement
Moyens humains pour extinction (préciser la/les casernes)
Moyens matériels pour extinction (Détail/ caserne)
Autres renseignements, difficultés rencontrées, points positifs




Carte de localisation/ photos

ANNEXE 2 : Carte de localisation des équipements à réaliser

Carte de localisation des équipements DFCI existant et à réaliser
Secteur Creek Pernod – Netcha - Capture



Légende

-  Routes revêtues
-  Piste utilisable DFCI
- Pistes à réhabiliter :
-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  Barrière
-  Aire de retournement
-  Aire de retournement à aménager
-  Citerne DFCI prévue
-  Citerne DFCI à prévoir
-  Point d'eau naturel accessible
-  Poteau incendie

Sources: Relevés terrain, Sécurité Civile (Gouvernement de Nouvelle Calédonie), Province Sud, SAEM Sud Forêt.

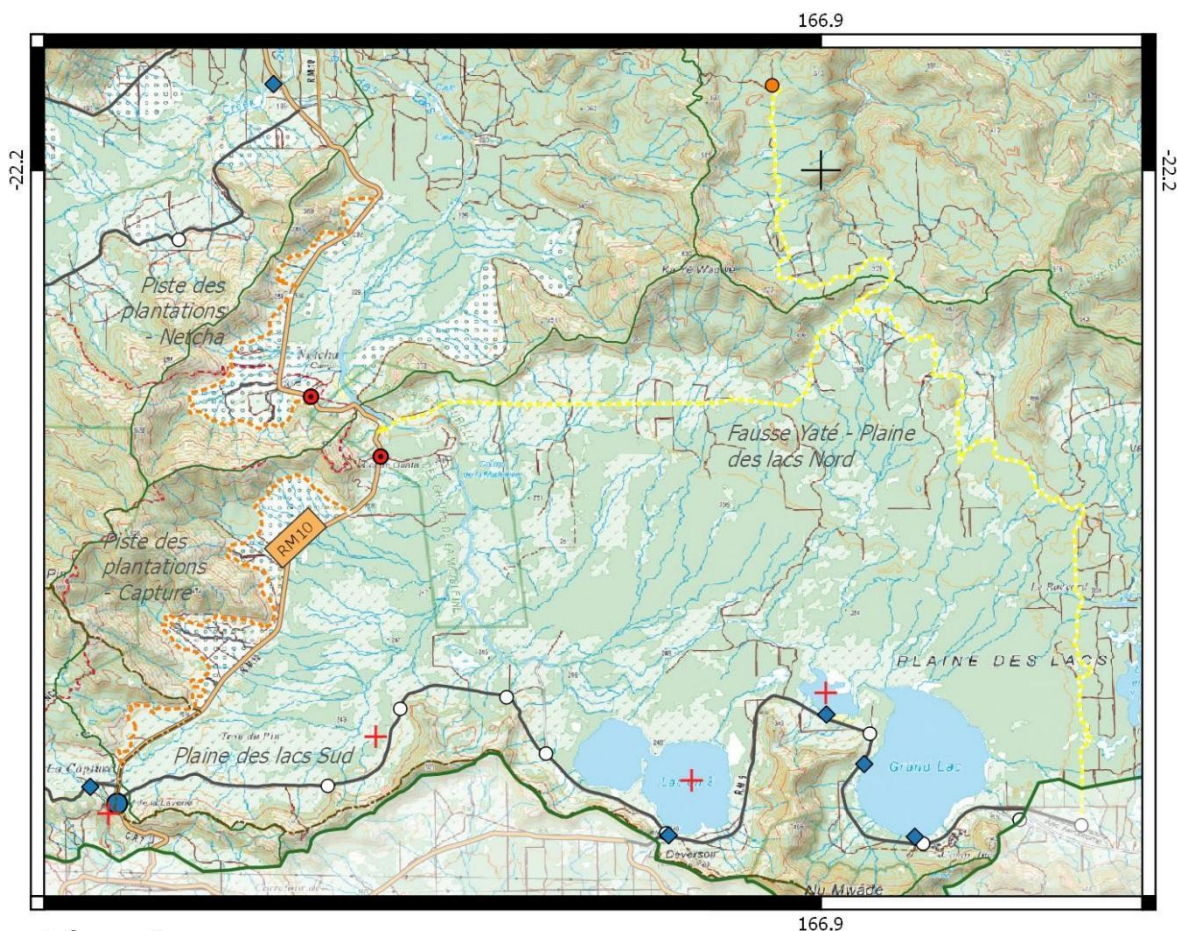
Fond topographique DITTT Portail Georep
 Projection: RGNC91-93, unités degrés décimaux

Réalisation ONF International/
 Bioeko



Carte de localisation des équipements DFCI existant et à réaliser

Secteur Plaine des lacs



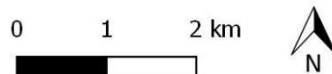
Légende

- | | |
|------------------------|---------------------------------|
| Routes revêtues | Barrière |
| Piste utilisable DFCI | Aire de retournement |
| Pistes à réhabiliter : | |
| Priorité 1 | Aire de retournement à aménager |
| Priorité 2 | Citerne DFCI prévue |
| Priorité 3 | Point d'eau naturel accessible |
| | Poteau incendie |

Sources: Relevés terrain, Sécurité Civile (Gouvernement de Nouvelle Calédonie), Province Sud, SAEM Sud Forêt.

Fond topographique DITTT Portail Georep
Projection: RGNC91-93, unités degrés décimaux

Réalisation ONF International/ Bioeko



ANNEXE 3 : Caractéristiques des ouvrages à réaliser

- 1) Les pistes citées dans le plan d'actions devront être aménagées pour permettre le passage des engins de secours de façon sécurisée.

Les principes de ces travaux sont donc :

- Elargir les emprises à 4 m et aménagement de la bande de roulement pour garantir le passage de camions de 15 tonnes
- Créer des fossés et revers d'eau pour la gestion des eaux de ruissellement pour éviter les problèmes d'érosion
- Aménager des places de croisement tous les 500 m environ (surlargeur de 2 m)
- Aménager des places de retournement (200 m² largeur minimum 8 m) en bout de piste et tous les 2 km environ

- 2) Les citernes d'un volume de 30 m³ prévues seront installées dans des endroits stratégiques au plus près d'enjeux à défendre.

La citerne sera donc :

- Installée sur une plateforme stabilisée
- Le plus possible alimentée par des eaux de ruissellement

Les travaux comporteront en plus :

- Aménagement d'aire d'alimentation devant la citerne
- Création de fossés pour la gestion des eaux de ruissellement autour de la citerne et de l'aire d'alimentation (surface 200 m²)
- Mise en place de signalétique

Des travaux d'entretien réguliers sont nécessaires pour maintenir cet ouvrage fonctionnel (débroussaillage des abords, vérification des prises d'eau, entretien des fossés).

- 3) Les points d'eau naturels

L'aménagement d'une aire d'alimentation sécurisée est nécessaire devant chaque point d'eau naturel. La surface donnée de cette aire est généralement de 200 m².

Les abords du point d'eau et de la zone d'alimentation doivent être débroussaillés et entretenus.

ANNEXE 4 : Comptes rendus de réunion

Plan de protection des forêts contre le feu, massif du Grand Sud
Compte rendu de réunion du 15 mars 2018
Réunion de démarrage de la phase Plan d'actions

Participants

Structure	Nom des personnes
Province Sud	Isabelle Jurquet
Opérateur RESCCUE	Yannick Dominique (Bio Eko) Catherine Moulin-belleville (ONFi)

IJ

Intégration les retours de WWF et Sud forêt dans le document diagnostic
Pour la présentation à Yaté, présentation du diagnostic et prévoir un document papier à remettre lors de la présentation

CMB

Présentation des actions envisagées sur le plan de massif

IJ

Souhait de présenter les actions envisagées aux différents partenaires ce qui constituera une base de discussion lors des diverses réunions

YD

Présentation du planning des réunions :

- 19 mars : Mont Dore avec DSCGR et province Sud
- 21 mars : Œil, Sud-forêt, Endemia, WWF, DSCGR et province Sud
- 22 mars ; Yaté, DSCGR et province Sud

Plan de protection des forêts contre le feu, massif du Grand Sud
Compte rendu de réunion du 19 mars 2018
Commune de Mont Dore

Participants

Structure	Nom des personnes
Commune de Mont Dore	Guy Guépy (conseiller municipal) Gilles Montéferarrio (Directeur du service sécurité civile) Jean-Louis Marlier (Chef du CIS) Eugène Wadella (pompier)
DSCGR	Danilo Guépy
Province Sud	Isabelle Jurquet
Bio Eko	Yannick Dominique
ONF international	Catherine Moulin-Belleville

Rappel de la commune :

361 départs de feux en 2017 et 2014 ha brûlés.

Le Plan de massif du grand Sud concerne peu la commune du Mont Dore qui a des territoires sur la commune avec des enjeux plus importants à défendre. Le massif du Grand Sud est très éloigné du centre de secours et difficile à défendre. Certains sites (rivière des Pirogues) sont inaccessibles aux véhicules.

8 pompiers en permanence 24h/24 + 1 chef de groupe et 1 cadre de permanence de la mairie

Présentation des bureaux d'étude (BioEko et ONFi)

1- Conclusions du diagnostic

2- Proposition d'un plan d'actions en 5 thèmes et des fiches action et discussions :

- Améliorer la connaissance du risque feu de forêt
- Développer les actions de prévention
- Faciliter les interventions sur feu naissant
- Améliorer la lutte
- Améliorer la gestion du risque

Intervention de Mont Dore sur les actions proposées

Le massif se situe sur 2 communes, le pilotage doit être intercommunal et doit se faire à l'échelle de la province.

Nécessité de mener des actions de sensibilisation vers les acteurs du tourisme à 2 niveaux (massif et Nouvelle-Calédonie)

Création de réserves citoyennes fin 2017, priorité aux interventions sur les cyclones

Concernant l'action mettre en place des patrouilles avec CCFL, cela doit être fonction du niveau de risque de la carte Previfeu

Convention avec Vale-NC en cours de signature

Action signalétique Ne pas mettre des panneaux mais des bornes avec codes couleurs en fonction des utilisations possibles

Création de drop zone pas nécessaire à titre préventif, mieux vaut les créer lors de l'intervention

Nécessité de rajouter des actions de répression dans le plan d'actions

Plan de protection des forêts contre le feu, massif du Grand Sud
Compte rendu de réunion du 21 mars 2018
Associations et structure privées

Participants

Structure	Nom des personnes
ŒIL	Fabien Albouy
WWF	Hubert Géraud
Sud Forêt	Raphaëlle Farsi
ENDEMIAS	Shankar Meyer
DSCGR	Danilo Guépy Christophe Brauman
Province Sud	Isabelle Jurquet
opérateur RESCCUE	Yannick Dominique (Bio Eko) Catherine Moulin-belleville (ONFi)

Présentation de isabelle Jurquet

Souhait de la province de ne pas travailler de façon collégiale : 3 réunions de travail pour l'élaboration du plan d'action : Cis de Mont Dore, Cis de Yaté et associations et acteurs privés

Intervention de l'opérateur RESCCUE

- 1- Présentation du diagnostic
- 2- Proposition d'un plan d'actions en 5 thèmes et des fiches action et discussions :
 - Améliorer la connaissance du risque feu de forêt
 - Développer les actions de prévention
 - Faciliter les interventions sur feu naissant
 - Améliorer la lutte
 - Améliorer la gestion du risque

Suite à la présentations les remarques suivantes ont été faites par les acteurs présents :

Besoin affirmé des participants d'avoir des temps d'échanges et des bilans partagés (public/privé) sur les incendies (documents RETEX incendie),

La DSCGR précise qu'une étude est en cours sur la nécessité d'améliorer les moyens aériens à partir des données 2017, problème de financement des tests

Concernant les actions de sensibilisation :

WWF Nécessité de développer des actions spécifiques aux territoires et aux populations (formation aux forces armées notamment) avec les pompiers et les associations (ŒIL, Endemia, WWF) à l'échelle des problèmes et des solutions et ceci en plus des actions à grande échelle

Mettre en place des panneaux d'information aux usagers sur le massif

Concernant les actions de surveillance :

Besoin d'avoir des bilans des missions Sud-forêt pour voir l'intérêt d'avoir de véhicules armés

Le WWF pourrait faire intervenir ses bénévoles pour la surveillance des massifs : **à vérifier les problèmes d'assurance**

Problème de la présence de l'Andropogon dans les plantations soulevé par WWF : WWF demande d'inscrire une action spécifique dans le PPF pour connaissance de la répartition de cette espèce sur le territoire et voir comment l'éradiquer. Sud-forêt n'a pas les moyens pour traiter l'Andropogon. Seul le traitement chimique est possible, l'arrachage manuel n'est pas possible compte tenu des surfaces couvertes.

Sud- Forêt propose de travailler sur des **tests et suivis de plantes résistantes au feu** pour établir des pare-feux naturels en bordure des plantations. Cette action sera inscrite dans le PPF.

Concernant l'action enrichir l'atlas existant :

Il est nécessaire que les communes inventorient tous les équipements (pistes, point d'eau) présents sur leur territoire et qui peuvent être utiles pour la lutte contre les incendies afin de compléter l'atlas. L'inventaire des pistes doit être poursuivi.

WWF demande à ce que soient rajoutés sur l'atlas, les zones à fortes concentrations d'espèces menacées (inventaire Endemia) et les éventuels périmètres de protection.

Plan de protection des forêts contre le feu, massif du Grand Sud
Compte rendu de réunion du 22 mars 2018
Commune de Yaté

Participants

Structure	Nom des personnes
Commune de Yaté	Secrétaire général de la mairie de Yaté Prosper Kourevi
Province Sud	Isabelle Jurquet
DSCGR	Danilo Guépy
Opérateur RESCCUE	Yannick Dominique (Bio Eko) Catherine Moulin-belleville (ONFi)

Présentation des bureaux d'étude (BioEko et ONFi)

- 1- Présentation du diagnostic
- 2- Proposition d'un plan d'actions en 5 thèmes et des fiches action et discussions :
 - Améliorer la connaissance du risque feu de forêt
 - Développer les actions de prévention
 - Faciliter les interventions sur feu naissant
 - Améliorer la lutte
 - Améliorer la gestion du risque

Intervention de Yaté

Lutte difficile si pas de réseau téléphonique, idem pour les alertes

Fermeture des massifs en fonction du risque Prévifeu, il faut tester sur Champ de Bataille et communiquer

Bonne relation Yaté et Mont Dore, discussion en cours avec Vale

Problème des pistes actuellement fermées (La Madeleine) cela pose un problème pour les interventions, perte de temps

La commune dispose d'un PCS.

Intervention de la province

Inscrire le massif dans le code de l'environnement permettre de réglementer et verbaliser

Plan de protection des forêts contre le feu, massif du Grand Sud

Compte rendu de réunion du 25 mars 2018

Bilan fin de mission

Participants

Structure	Nom des personnes
Province Sud	Isabelle Jurquet
Opérateur RESCCUE	Yannick Dominique (Bio Eko) Catherine Moulin-Belleville (ONFi)

IJ

Intégration des dernières remarques dans le diagnostic

Le diagnostic ne sera pas revu du fait de l'extension du massif.

YD

Les cartes devront être toutes refaites avec ces nouvelles limites, cela équivaut à 2 à 3 mois de travail pour ONFi, ceci sera fait gracieusement.

IJ

Du fait de l'agrandissement, retravailler sur les unités fonctionnelles voir pour extension du secteurs plaine des lac-chutes de La Madeleine et Fausse Yaté plutôt que de créer une nouvelle unité

YD

Du fait de la saison, il sera impossible de reconnaître la piste qui contourne le secteur de la plaine des lacs, passage de la rivière des lacs impossible

CM

Sud forêt doit nous faire passer la carte avec la piste de la Madeleine rive droite non reconnue lors de la mission de décembre du fait de la barrière. Cette donnée sera intégrée dans la carte des équipements du diagnostic.

IJ

Compte tenu des moyens disponibles, ne prévoir que l'amélioration des pistes existantes, pas de création de pistes programmées.

Ajouter une action sur le secours aux personnes sur le massif

Axer les actions sur :

- Coordination Mont Dore/ Yaté
- Renforcement de la surveillance
- Accès à l'eau pour la lutte

Le format des fiches est validé par la province Sud.

A réaliser en partenariat avec les associations et les pompiers la carte des priorités d'intervention en fonction des spots espèces à protéger définis en fonction de l'état de nos connaissances actuelles

Prévoir remise du document validé techniquement pour le 30/04